

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 17 Juin 2020

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date de la convocation : 11/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt, le dix-sept Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de *Monsieur Bernard GÉRARD, Maire.*

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Sophie ROCHER, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Françoise EULRY-HENNEBELLE, Didier ELLART, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, Marc DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Janine SCHAFIER, Pierre-Alain AUBERGER, Beata JANSEN, Éric GILLET, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie DUPARQUE, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Martine ROUSSEL-VANHEE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Laurence FORISSIER, Denis TONNEL.

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Peggy DEPREZ, Jean-Claude LECLERCQ, Jean-Pierre MONIER, Sylvie RYCKEBOER, Juliette SINGER, Frédéric CHAUDY, Olivier WALLART, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES.

Mes chers collègues,

Je vous demande de prendre place. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de ce mercredi 17 juin. Nous sommes encore dans une configuration un peu particulière parce que cette crise du Covid n'est pas terminée et nous nous devons d'être très attentifs les uns et les autres. Je vais donc procéder à l'appel.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Je vous propose de désigner Louis RANDOUX comme secrétaire de séance conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Est-ce que vous êtes tous d'accord ? Merci à vous.

---oOo---

PREMIÈRE PARTIE

<h3 style="margin: 0;">LES DÉCISIONS MUNICIPALES</h3>
--

ENSEIGNEMENT ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES JEUNES : EMILIE BOULET

2020_05_N0030_DEC : GARDERIE SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

2020_05_N0031_DEC : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFICATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES, AFFAIRES JURIDIQUES : FRANÇOISE GOUBE

2020_04_n0023_DEC : DEMANDE DE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION FORMULÉE AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 137 RUE DU DOCTEUR DUCROQUET

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2020_05_n0024_DEC : CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DES LOCAUX DU POLO HOCKEY CLUB - AVENANT 1 AU LOT N°2

2020_05_n0025_DEC : FOURNITURE DE MATERIELS ET CONSOMMABLES POUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN D'AIRES DE JEUX LUDIQUES ET AQUATIQUES

2020_05_n0026_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - AVENANT 1 AU LOT N°2

2020_05_n0027_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "LE PONT DES ARTS" - AVENANT 1 AU LOT N°4

Monsieur le Maire : *«Les Conseils Municipaux sont toujours divisés en plusieurs parties. La première partie concerne les décisions municipales qui sont prises en vertu des pouvoirs qui sont conférés au Maire de la commune et ces décisions municipales n'appellent pas de vote, ni de débat mais peuvent faire l'objet d'une demande d'éclaircissements. Il y a une demande d'explication sur la décision municipale concernant la demande de délégation du droit de préemption qui a été formulée par la Ville auprès de la Métropole Européenne de Lille concernant l'immeuble situé au 137 rue du docteur Ducroquet. Vous savez que la Ville a projeté de préempter ce bien. Il s'agit d'une propriété constituée d'un foncier et d'une habitation qui n'a pas une valeur architecturale particulière mais qui fait partie incontestablement de notre patrimoine puisque c'est l'une des plus vieilles maisons marcquoises. C'est une longère, une maison maraîchère qui fait partie du patrimoine remarquable. Je crois qu'il y a eu deux demandes de prise de parole. Il y a Monsieur Denis TONNEL qui a demandé la parole. Allez-y Monsieur TONNEL.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** *«Merci Monsieur le Maire. Ce n'est pas une demande d'explication parce que la décision municipale est très claire : juste quelques observations.*

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la décision qui nous est proposée ce soir concerne la ferme TITILLON, lieu bien connu des anciens Marcquois. Charles TITILLON était d'ailleurs très souvent présent à nos séances de conseils municipaux et nous avons, tous ce soir, une pensée pour lui. Vous avez donc décidé de faire valoir le droit de préemption de la commune en faveur de la ferme de Monsieur et Madame TITILLON. Nous tenons à vous exprimer notre total soutien. Cette ferme, comme le rappelle le texte de la décision, est inscrite depuis de nombreuses années à l'inventaire du patrimoine architectural et paysager. Même si ce document n'a pas vraiment de valeur juridique, il ne s'agit pas d'un classement au titre des monuments historiques, il nous apparaît essentiel de ne pas laisser construire sur ce terrain plusieurs maisons ou immeubles. Rappelons que nous serons toujours très engagés pour la défense de notre patrimoine, tant bâti que paysager. Cette décision, malgré son montant important, un million deux cent mille euros, prouve s'il le fallait encore, que la puissance publique est possible et qu'elle a encore un rôle majeur à jouer. Reste à préciser quel projet la commune va porter sur ce site et quelles fonctions seront développer dans ce bâtiment idéalement situé ? Rêvons un peu et faisons de ce site, un véritable écrin pour le musée des télécoms, un lieu ressource pour les associations marcquoises ou une ferme urbaine d'un nouveau type dont nous avons à Marcq le plus grand spécialiste. Bref, vous le voyez, nous avons des idées et nous sommes prêts bien sûr à travailler ensemble pour construire ce beau projet. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL et passe la parole à Madame ROUSSEL-VANHEE.

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Monsieur le Maire et chers collègues. La demande de délégation de préemption auprès de la MEL à propos de l'ensemble immobilier situé rue Ducroquet appelle une demande d'explication d'autant plus que vous nous présentez cette décision alors que vous avez émis cette demande durant la période de confinement vous fondant sur les pouvoirs exceptionnels qui vous ont été attribués pour faire face à la crise sanitaire.*

Ne s'agissant pas de petits investissements, le premier est d'un million deux cent vingt-cinq mille euros puisque l'on compte des frais qui seront inscrits au budget, ce qui représente un peu plus de 10% de l'investissement global pour l'année 2020. Nous souhaiterions être partie prenante de votre projet. En effet, vous indiquez que la Ville souhaite y réaliser un équipement municipal et en aménager les abords. Pourrions-nous avoir quelques précisions sur ce sujet ? Nous comprenons qu'à cette heure, vous n'avez pas finalisé ce qui va être entrepris sur ce terrain de 4000 mètres carrés. Cependant, nous avons des propositions concrètes à vous soumettre, par exemple, la création que nous avons formulée dans notre programme municipal et que vous avez reprise lors de la séance de votre installation, d'une maison de santé. Elle pourrait, en plein centre, se situer dans un cadre verdoyant ouvert au public. Il ne manque pas, sur Marcq, de personnes riches de propositions qui pourront en faire un lieu novateur au service de toute la population. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *«Merci mes chers collègues, Monsieur TONNEL, effectivement je n'agis pas dans le cadre de pouvoirs exceptionnels en prenant une décision municipale de cette nature, pouvoir qui m'aurait été conféré à raison des circonstances et notamment celles de la pandémie du Covid. C'est une autorisation qui est donnée au Maire d'agir en toute circonstance pour préempter un bien qui nous paraît intéressant pour l'avenir de la Ville et, bien évidemment, nous ne pouvons pas prévoir quand nous appliquerons cette possibilité. Cela fait des mois et des mois que nous étions en discussion avec le propriétaire de cette maison et puis, il y a eu une circonstance, ce dossier a évolué et je vous le dis, il a évolué en ce sens que le mieux est l'ennemi du bien. Nous avons rencontré les riverains ; nous avons rencontré les personnes qui étaient intéressées par l'achat de cette habitation et de ce foncier et nous allons proposer un accord amiable aux différentes parties. Les riverains sont d'accords pour ce qui pourrait s'y passer. Nous devons terminer la discussion avec les propriétaires. Nous les avons rencontrés à nouveau cette semaine. C'est vrai que c'est une acquisition importante de plus d'un million deux cent vingt-cinq mille euros ; c'est beaucoup d'argent. Ce qui se dessine aujourd'hui, c'est que la ville achèterait la longère ainsi que les mille mètres carrés qui constituent cette propriété. Nous laisserions la possibilité à la fois aux riverains qui sont intéressés et aux personnes qui voulaient acheter, d'acheter sur le terrain arrière puisque certains seraient d'accord pour, notamment un des riverains, pour y construire son habitation. Je pense que c'est un bon accord qui évitera qu'il y ait des immeubles.*

Par contre, nous ce que nous voulons, c'est acheter cette longère qui est toute petite, elle doit faire 110 mètres carrés si j'ai bonne mémoire, récupérer le foncier à l'avant et cela à un prix raisonnable. Cela nous permettra de réhabiliter cette habitation qui en a grand besoin, même si elle a du charme, l'intérieur à son âge et puis sur le devant, on aurait un très joli foncier. L'idée est simple : dans notre programme, nous avons prévu de créer une maison de la transition écologique ou du développement durable et nous considérons que ce lieu est idéalement placé entre la ville construite et la ville verte, puisque Marcq-en-Barœul, c'est 1404 hectares dont 450 hectares agricoles. Au bout de cette rue Ducroquet, nous sommes vraiment à proximité de la ville verte et on se dit que ce serait un très beau lieu ressource comme nous l'avons prévu dans notre programme.

Ce serait un signal de commencer par cela. Ce sera sans doute une des premières réalisations même si d'autres sont en cours, une première réalisation fondamentale de notre programme. Sur le terrain devant, nous pourrions faire un vrai jardin bio. Dans la ville de Marcq-en-Barœul, ce serait tout à fait intéressant. Je fais confiance à Pierre VERLEY pour mener ce projet à bien. Voilà, nous sommes dans le cadre de discussions. Alors Madame ROUSSEL, je vous le dis depuis deux mois, il y a un certain nombre de personnes qui viennent me voir en me disant, Monsieur GERARD on ferait bien une maison médicale à Marcq-en-Barœul. Si le privé le fait, c'est très bien puisque nous avons déjà eu, par le passé, de nombreuses initiatives dans ce domaine et il y a plusieurs maisons médicales qui sont déjà créées, rue Albert Bailly ou ailleurs dans la Ville, je ne vais pas toutes les citer et ne vexer personne, mais il y a un certain nombre de projets qui sont largement engagés en ce moment. Je n'ai rien contre mais il n'y a vraiment aucune pénurie de médecins sur Marcq-en-Barœul en ce moment. Je peux vous le garantir : au contraire il y en a beaucoup qui sont intéressés pour s'y installer. Qu'on réfléchisse à tout ce qui peut être ambulatoire, dans la ville de Marcq-en-Barœul, c'est bien sûr quelque chose d'intéressant mais je pense que cette maison est vraiment parfaitement dans sa fonction en devenant une maison de la transition écologique ou du développement durable. C'était une maison maraîchère et nous aurons sans doute de très belles idées.

Nous allons terminer cette discussion et cette négociation avec les propriétaires et je pense que ce sera une belle œuvre que nous aurons accomplie comme nous l'avons toujours fait dans la Ville parce que si je peux m'enorgueillir d'une certaine réussite, c'est d'avoir préservé le patrimoine marcquois que ce soit avec la Forge sur la place du Bourg, que ce soit avec la Corderie et tout ce qui reste comme patrimoine dans la Ville. Nous sommes toujours extrêmement attentifs, par exemple, hier l'école de musique par mes prédécesseurs et à chaque fois, nous sommes totalement mobilisés pour faire des belles choses avec le patrimoine que l'histoire nous a légué. Ce que nous sommes en train de réaliser en ce moment au Carré Saint-Joseph est quelque chose aussi qui s'inscrit complètement dans cette philosophie. Voilà, vous avez toutes les informations sur ce dossier. Ça, c'était pour les décisions municipales.»

-- oOo ---

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES

DELIBERATIONS	INTERVENANTS
<u>ENSEIGNEMENT, PROMOTION DE LA CITOYENNETE</u> <u>CHEZ LES JEUNES</u> Emilie BOULET	
2020_06_N°0018 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE LA MADELEINE ET MARCQ-EN-BARCEUL. ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	

2020_06_N°0019 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE SAINT-ANDRÉ ET MARCQ-EN-BARŒUL - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	
2020_06_N°0020 : ACCORDS DE RECIPROCITE EN MATIÈRE SCOLAIRE ENTRE LES VILLES DE MARQUETTE-LEZ-LILLE ET MARCQ-EN-BARŒUL. ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	
2020_06_N°0021 : PARTICIPATION DE 18 COMMUNES EN MATIÈRE DE RECIPROCITE SCOLAIRE - ANNÉE 2019/2020	
2020_06_N°0022 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020	
2020_06_N°0023 : CARTE SCOLAIRE 2020/2021	
<u>TRAVAUX, DU CADRE DE VIE, DE L'URBANISME, DES ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES ET FONCIERES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</u> Françoise GOUBE	
2020_06_N°0024 : RUE DU LAZARO ET RUE GABRIEL PÉRI - DÉCLASSEMENT RÉTROACTIF DE PROPRIÉTÉS COMMUNALES	
<u>FINANCES ET PILOTAGE DES CONTRATS</u> Pascal LHERBIER	
2020_06_N°0025 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020	
2020_06_N°0026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020	
2020_06_N°0027 : BUDGET PRIMITIF 2020 - HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES	
2020_06_N°0028 : FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE	
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE, ANIMATION DES QUARTIERS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE</u> Catherine JONCQUEZ	
2020_06_N°0029 : CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DU PAIEMENT DES FORFAITS DE RÉSERVATION PAR LES FAMILLES DES HEURES DE CRÈCHES COLLECTIVES	

2020_06_N°0030 : CRISE SANITAIRE - EXONÉRATION DES FORFAITS DE RÉSERVATIONS PAR LES FAMILLES DES HEURES DE GARDE EN CRÈCHE FAMILIALE	
<u>TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION, RESSOURCES HUMAINES, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN	
2020_06_N°0031 : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITÉ - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS	
2020_06_N°0032 : INDEMNITÉ DES HEURES DE SURVEILLANCE DES CANTINES ET DES ÉTUDES EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT POUR LE COMPTE DE LA VILLE	
<u>SPORT, SANTÉ ET RELATIONS INTERNATIONALES</u> Didier ELLART	
2020_06_N°0033 : VOLLEY CLUB DE MARCQ-EN-BARŒUL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR FÉMININE AU CHAMPIONNAT DE LIGUE A POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020	
2020_06_N°0034 : OLYMPIQUE MARCQUOIS FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE LA SECTION FÉMININE AU MATCH INTERNATIONAL FÉMININ FRANCE/BRÉSIL DU 7 MARS 2020 A VALENCIENNES	
2020_06_N°0035 : OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE L'ÉQUIPE SENIOR AU CHAMPIONNAT DE FÉDÉRALE 2 POUR LA SAISON SPORTIVE 2019/2020	
2020_06_N°0036 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT POLYVALENTE DANS LA QUARTIER DES ROUGES BARRES	
<u>Monsieur le Maire</u>	
2020_06_N°0037 : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES - RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES	

Monsieur le Maire : *«Nous allons passer maintenant à l'analyse des délibérations. Il y a une première série de dossiers qui concernent la délégation d'Emilie BOULET en charge de l'enseignement et de la promotion de la citoyenneté chez les jeunes, tel est l'intitulé de sa délégation. Je voudrais qu'elle nous explique en quelques mots et même plus, si elle le souhaite, les délibérations qui sont portées à votre connaissance. Vous avez la parole Madame BOULET.»*

► **Intervention de Madame Emilie BOULET :** *«Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord, des délibérations assez classiques sur les accords de réciprocité entre les communes. Ensuite, une délibération sur la carte scolaire : nous avons beaucoup de chance par rapport à certaines villes puisque nous ne subissons aucune fermeture de classe. L'école européenne ouvre quatre classes, deux classes de maternelle et deux classes élémentaires.*

En préambule, je tenais à vous faire part de ma grande satisfaction de voir un grand nombre d'élèves retrouver le chemin de l'école, leurs enseignants et leurs camarades après de longs mois de confinement. Je tenais aussi à saluer et à remercier l'ensemble du corps enseignant de Marcq-en-Barœul qui, dès le 11 mai, a répondu présent. Nous avons eu un taux de présence des enseignants de 93 % ce qui nous a permis d'accueillir dans leurs classes tous les petits Marcquois. La Ville de Marcq-en-Barœul, en concertation avec les services de l'Education Nationale, s'est donnée tous les moyens pour que cette nouvelle rentrée puisse s'effectuer avec sérénité et calme tant pour les enfants, nos agents, les enseignants et bien sûr les familles. Dès le 4 mai, l'ensemble des agents de la direction de l'enseignement étaient mobilisés pour remettre en état toutes nos écoles et mettre en œuvre un protocole sanitaire très complexe et dans un temps très limité. Comme vous le savez, les classes ne pouvaient accueillir que 15 enfants pour les classes élémentaires et dix enfants dans les classes maternelles. La Ville de Marcq s'est positionnée très rapidement mettant en place le service «coup de pouce» afin de permettre aux familles de reprendre leur activité professionnelle dans des conditions idéales. Le dispositif «coup de pouce» n'a pas dérogé aux règles sanitaires qui étaient imposées dans les écoles, c'est-à-dire limiter au maximum le brassage en maintenant la notion de groupe classe afin de ne pas mélanger les élèves.

A cet effet, 31 lieux d'accueil ont été créés. Tous les bâtiments municipaux ont été réquisitionnés et nous avons pu accueillir 93 classes des écoles publiques. Nous avons donc atteint les limites de nos possibilités matérielles. C'est pourquoi, nous ne pouvions proposer ce même dispositif aux enfants des écoles privées. Je rappelle qu'il est de notre compétence et de notre devoir de permettre aux écoles publiques de garantir l'accueil de leurs élèves dans les meilleures conditions possibles. Cependant, nous avons maintenu notre engagement avec les écoles privées en maintenant le service de restauration et ce, en mettant tous les moyens. Plus de 40 agents municipaux sont mobilisés et le sont toujours à ce jour pour permettre aux enfants des écoles privées de pouvoir déjeuner sur place. La Ville de Marcq s'est toujours efforcée, dans la mesure de ses capacités, d'établir un accès égal des élèves aux différents projets qu'ils soient culturels, sportifs aussi bien des écoles publiques que des écoles privées. Dans la même lignée, la Ville soutient les projets pédagogiques de toutes les écoles avec notamment les classes de découverte, la semaine du goût et les intervenants musicaux et sportifs.

Concernant la reprise du 22 juin, tous les enfants seront désormais accueillis dans leurs écoles et le dispositif s'adaptera aux nouveaux besoins en fonction des écoles bien sûr et toujours en concertation avec l'Education Nationale. Je tiens une nouvelle fois à remercier les enseignants qui ont fait un énorme travail et je voulais aussi remercier Madame LONGUEVAL à qui je succède.»

Monsieur le Maire : *«Effectivement, il y a un certain nombre de délibérations sur la réciprocité scolaire puisque vous savez qu'il y a des accords avec les communes voisines pour qu'il y ait une participation des communes aux coûts des enfants scolarisés dans nos écoles. Il y a aussi effectivement tout ce qui vient de vous être expliqué. J'ai beaucoup d'admiration pour le personnel municipal qui a fait un travail formidable pour permettre justement la reprise depuis le 12 mai mais déjà avant puisque nous avons quand même, pendant toute cette période, hébergé dans nos écoles, les enfants du personnel soignant. C'est formidable et c'est sans doute assez extraordinaire pour le souligner, 93% des enseignants ont complètement adhéré à notre mise en œuvre en étant présents et plus de 65 % d'enfants présents dans les écoles : tout cela est assez beau. Nous sommes assez satisfaits de ce qui s'est passé et nous sommes prêt à affronter effectivement la rentrée le 22, c'est-à-dire dans quelques jours.*

Il y a des demandes de prise de parole. Madame FORISSIER, vous avez demandé la parole sur quelle délibération ? C'est la délibération N°23 pour la carte scolaire.»

➤ **Intervention de Madame Laurence FORISSIER :** *«Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délibération qui nous est proposée ce soir nous demande de prendre acte de la création de quatre postes d'enseignant à l'Ecole Européenne de Lille Métropole et je m'en réjouis. Une école publique d'excellence ne peut être que bénéfique pour notre Ville, sa notoriété et son dynamisme. Bien que, comme vous le savez déjà, nous aurions préféré un autre emplacement pour cette école, plus proche des transports en commun et des voies de circulation comme le site dit Transpole, par exemple pour des raisons déjà exposées ici. Le développement d'une telle école nous paraît une très bonne chose. Je profite de cette délibération pour saluer ici certains aspects de la politique de la Ville en matière d'éducation. Marcq-en-Barœul est l'une des rares villes à proposer une ATSEM par classe de maternelle, la Ville en a les moyens et c'est une très bonne chose car cela offre aux petits Marcquois un contexte d'apprentissage très favorable. Je ne saurais que trop insister sur ce point et dire combien ces dames, car il s'agit souvent de dames à Marcq, sont dévouées, consciencieuses et efficaces. Le service est très bien géré et je remercie ses responsables. Je trouve donc dommage qu'actuellement, il n'y est qu'une ATSEM pour deux classes en maternelle à l'école européenne et je m'étonne de la différence de traitement avec les autres écoles publiques de la Ville. Certes, dans la moyenne section de la classe anglophone, il n'y a que quinze élèves mais il s'agit bien d'une classe à part entière. J'imagine bien qu'une autre ATSEM sera affectée aux deux nouvelles classes qui vont être créées mais je trouve qu'il serait bon pour la notoriété de la Ville d'une part, mais surtout pour le bien-être des jeunes enfants que ces classes bénéficient d'une ATSEM chacune. La création de ces postes d'enseignants est une bonne occasion de s'aligner sur les services proposés aux autres écoles maternelles de la ville. Je vous remercie de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Madame ROUSSEL vous avez la parole.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL** : *«Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, c'est également sur la carte scolaire. Je me félicite que cette année exceptionnellement, je dis bien exceptionnellement, il n'y ait pas de fermeture de classe, ni dans l'élémentaire et ni dans la maternelle. On aurait pu craindre effectivement que dans certaines maternelles il y ait des fermetures. Donc je me félicite de cette décision qui a été prise par l'Education Nationale et je souhaitais intervenir sur la création des quatre classes à l'école européenne qui est la conséquence et, on l'a bien compris, de l'accueil des élèves dans une classe supérieure des enfants qui sont actuellement scolarisés. On est bien obligé de créer quatre places pour pouvoir les faire monter de classe. Cependant, le groupe Marcq ensemble, Ecologiste et Solidaire s'abstiendra à propos de cette délibération étant donné les arguments déjà évoqués à plusieurs reprises. Merci.»*

Monsieur le Maire : *«Je voudrais juste répondre à Madame FORISSIER. Le débat sur le foncier est réglé, nous n'allons pas revenir sur ce sujet. La campagne est terminée et puis, de toute façon, de deux choses l'une, soit on engage à nouveau ce débat. Dans cette hypothèse, nous sommes certains que l'école n'existera jamais puisque ce foncier chacun le sait, comme Monsieur LECERF et Monsieur le Président de la MEL l'ont expliqué, appartient à la MEL et appartient au Département. Il n'appartient pas à la Région. Par ailleurs, ce foncier a une valeur de plus de 20 millions d'euros au bas mot. Donc, on mettrait l'argent dans un foncier hors de prix et nous sommes certains de ne plus pouvoir construire l'école européenne. Soit on dit, on veut l'école européenne et nous sommes très fiers qu'il y ait une école européenne comme vous venez de le dire. Mais si on propose des solutions ruineuses, on est sûr d'enterrer le projet. Moi, je suis très heureux de voir que tout se passe très bien, que les enseignants et la direction sont en parfaite symbiose avec nous, et que tout le projet pédagogique a été mis en œuvre. Madame FORISSIER, vous qui êtes directrice d'école je crois, vous savez que dans un certain nombre de communes, il n'y a pas autant d'ATSEM mais peut-être pourrez-vous donner des exemples que vous connaissez peut-être mieux que d'autres. Ce qui se fait à l'école européenne est fait en parfait accord avec l'autorité pédagogique, avec le proviseur, les proviseurs adjoints, les directeurs d'école et tout se passe très bien avec une montée en puissance du projet. Ça c'est une chose.*

Ensuite, je voudrais dire à Madame ROUSSEL que c'est une chance que d'avoir une école publique gratuite dans une métropole comme la nôtre qui permet aux enfants de la République d'accéder à un enseignement d'excellence gratuitement, sans avoir des frais de scolarité très importants à payer et sans aller dans des structures privées qui existent également et c'est d'ailleurs très bien qu'elles existent aussi.

On ne peut que se réjouir car nous pouvons dire : quel que soit votre niveau social, vous pouvez aller dans une école d'excellence. C'est extraordinaire de pouvoir permettre cela à nos enfants parce que l'avenir de nos enfants c'est leur éducation et c'est la valise qu'on leur permet d'avoir avec le plus bel enseignement possible pour pouvoir justement un jour faire leur chemin de vie. Moi, bien sûr, je veux que cette école soit un pôle d'excellence éducatif qui rayonne dans toute la métropole. J'en ai encore parlé la semaine dernière à Monsieur le Président de la MEL en lui disant que c'est une école formidable. Mais je voudrais aussi que l'on puisse aider le lycée Kernanec qui est le grand lycée public de la Ville de Marcq-en-Barœul à être plus fort encore.

Je m'en réjouirai ; ça fait partie d'un de mes challenges, et ce depuis très longtemps. J'aimerais qu'il y ait du post bac au lycée Kernanec.

J'aimerais que nous puissions travailler, par exemple, sur du post bac tourné vers l'intelligence artificielle qui est un sujet d'avenir essentiel pour notre jeunesse et pour nos enfants. Je crois que tout cela, c'est un tout sur lequel nous allons travailler ensemble pendant ce mandat en s'écoutant les uns et les autres. Voilà, je pense qu'il y a quand même des chemins, on le sent bien, dans le propos de Madame FORISSIER, comme dans le propos de chacun ici. Il y a un chemin que nous pouvons prendre tous ensemble pour faire en sorte que Marcq-en-Barœul, soit un pôle d'excellence. Nous avons dans ce Conseil Municipal aussi des élus qui sont des références en matière d'apprentissage des langues et qui s'y connaissent particulièrement bien dans ce domaine. Ça peut nous y aider et nous allons tous y travailler ensemble. Réjouissons-nous effectivement que cette école continue à se développer avec des enseignements nouveaux, avec des classes nouvelles, des enfants nouveaux et des projets complémentaires. Merci à vous. Nous allons voter les délibérations les unes après les autres. Les premières délibérations sont des accords de réciprocité en matière scolaire entre la Ville de La Madeleine et la Ville de Marcq-en-Barœul. La Ville de la Madeleine donne, dans le cadre de la réciprocité scolaire, une somme de 520 euros pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Marcq-en-Barœul et 466 euros pour les enfants scolarisés dans les établissements privés.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0018DEL est adoptée à l'unanimité

L'accord de réciprocité scolaire entre la Ville de Saint-André et la Ville de Marcq-en-Barœul. La Ville de Saint-André verse 427 euros pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques et 400 euros pour les enfants scolarisés dans les établissements privés.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0019DEL est adoptée à l'unanimité

L'accord de réciprocité entre la Ville de Marquette et la Ville de Marcq-en-Barœul. La ville de Marquette verse 1 354 euros pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Marcq-en-Barœul et 211 euros pour les enfants scolarisés dans des établissements privés.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0020DEL est adoptée à l'unanimité

La participation de dix-huit communes en matière de réciprocité scolaire : il y a une réciprocité scolaire prévue à hauteur de 184 euros, c'est la participation aux frais de scolarité, ce sont les communes qui participent.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0021DEL est adoptée à l'unanimité

Il y a une participation aux frais de fonctionnement du centre de ressources scientifiques et technologiques de l'inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019/2020. C'est une subvention de 500 euros. Je pense que tout le monde est d'accord et il y a la création de quatre classes à l'Ecole Européenne Lille Métropole.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0022DEL est adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne la délégation de Madame Françoise GOUBE. Je lui laisse la parole.»

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE :** «*Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération tout à fait technique. Il s'agit simplement d'un déclassement rétroactif de propriété communale dans le cadre des travaux sur le site Lézis-Lambrecq. La Ville avait cédé à Logis Métropole, trois parcelles de terrain en 2013 mais ne figuraient pas dans l'acte les formalités de classement et d'affectation des terrains. Il fallait transférer les parcelles du domaine public au domaine privé. C'est une technique tout à fait courante permise par l'ordonnance de 2017. Il s'agit donc simplement d'une régularisation.»*

Monsieur le Maire : «*C'est un ajustement juridique.*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0024DEL est adoptée à l'unanimité

Je passe la parole à Monsieur Pascal LHERBIER pour qu'il nous expose ses délibérations notamment, en premier lieu, le débat d'orientation budgétaire suivi du budget primitif de la Ville de Marcq-en-Barœul. Vous avez la parole pour ce gros dossier qui nous mobilise depuis de nombreux mois.»

► **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** «*Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, en préambule je tiens à vous dire que le DOB ou le ROB, le débat d'orientation budgétaire ou le rapport d'orientation budgétaire, se tient généralement quelques semaines avant la présentation du budget. Il fait état de nos intentions, normalement avec des éléments dont nous avons pris connaissance généralement en N-1 et que nous réajustons au vote du budget primitif. Là, cela ne sera pas le cas puisque nous ne pouvons pas utiliser des éléments de six mois antérieurs. Donc il y aura quelques redondances entre le DOB et le budget primitif. C'est toujours un moment particulier et une grande fierté de vous présenter le débat d'orientation budgétaire et cette année, le budget primitif 2020. Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, de la confiance que vous me témoignez depuis 2014. Le budget est l'affaire de tous et il est essentiel pour produire un service public de qualité. L'ordonnance du conseil des Ministres du 25 mars 2020 permet de présenter le débat d'orientation budgétaire puis le budget primitif lors d'une même séance du Conseil Municipal.*

Les orientations budgétaires 2020

Poursuivre la stratégie mise en place depuis 2014 fondée sur :

- Un service public de haute qualité toujours plus proche des Marcquois
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement
- La baisse de la fiscalité directe locale
- Un ambitieux plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie des Marcquois

Ce débat d'orientation budgétaire revêt une importance particulière principalement parce qu'il est le premier de la mandature mais aussi parce qu'il doit tenir compte de la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous continuons à vivre. L'épidémie COVID 19 s'est imposée comme un défi que nous devons tous affronter dans nos vies personnelles et professionnelles. Les enjeux majeurs de santé publique ainsi que le confinement indispensable dans la lutte contre le virus sont venus bousculer nos habitudes et ont bouleversé en profondeur le fonctionnement des services en nous contraignant à une réorganisation rapide.

Depuis le début de cette crise, la Ville a su se mobiliser et répondre présente. C'est pourquoi nous devons rester dans la continuité de notre stratégie mise en place depuis 2014, fondée sur la modération et l'efficacité des dépenses de fonctionnement avec un plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie à Marcq-en-Barœul.

Les quatre priorités budgétaires 2020 dans un contexte inédit

1. Gérer la crise sanitaire

2. Maintenir la baisse des impôts locaux

- Une nouvelle baisse du taux des taxes foncières de 1%

3. Poursuivre un haut niveau d'investissements

- Inscription de 13,6M€ en 2020 après les 65M€ entre 2014-2019

4. Renforcer notre présence auprès des Marcquois

- Être toujours plus proche des Marcquois
- Accroître notre présence auprès des plus vulnérables
- Garder la dynamique de notre tissu associatif
- Préserver notre planète et notre cadre de vie

En 2020, nous souhaitons poursuivre les priorités suivantes que vous voyez affichées. Il n'y a pas de hiérarchie entre elles et quatre priorités se dégagent :

- *La première, par ordre de présentation, est de gérer et de continuer à gérer la crise sanitaire comme nous nous y employons depuis trois mois ;*
- *La seconde priorité est de poursuivre la baisse des impôts locaux notamment en essayant d'apporter du pouvoir d'achat, les Marcquois ayant subi des baisses de salaires durant cette crise. Après une baisse du taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière d'environ 6% lors de la dernière mandature, nous poursuivons cette année avec une nouvelle baisse du taux des taxes foncières, foncier bâti et foncier non bâti de 1%. Il est à noter que 61% des Marcquois ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020. Les 39% restants devront patienter jusqu'en 2021*

pour voir leur TH baisser d'un tiers, 2022 de deux tiers et de la voir totalement disparaître en 2023.

- *La troisième priorité est de poursuivre nos investissements. Ils sont encore très importants en 2020. Après les 65 millions que nous avons investis depuis 2014, nous investirons cette année 13,6 millions. Nous finirons le Pont des Arts et le Carré Saint-Joseph. Nous relancerons la construction de la crèche du Buisson après son incendie. Nous rénoverons les façades de l'Hôtel de Ville et nous aménagerons trois terrains de sport et un vestiaire pour le club du rugby, sans compter la création de nouveaux services dans le cadre du budget participatif.*

Les orientations budgétaires 2020

1. Poursuivre la baisse des taux des taxes foncières



2. Écrêtement de la DGF de 154 K€

3. Évolution de la section de fonctionnement de +0,14%

Dont les frais de personnel + 1,71 %

4. Subventions aux associations: maintien de l'enveloppe

5. Programme d'investissement soutenu : 13,6M€

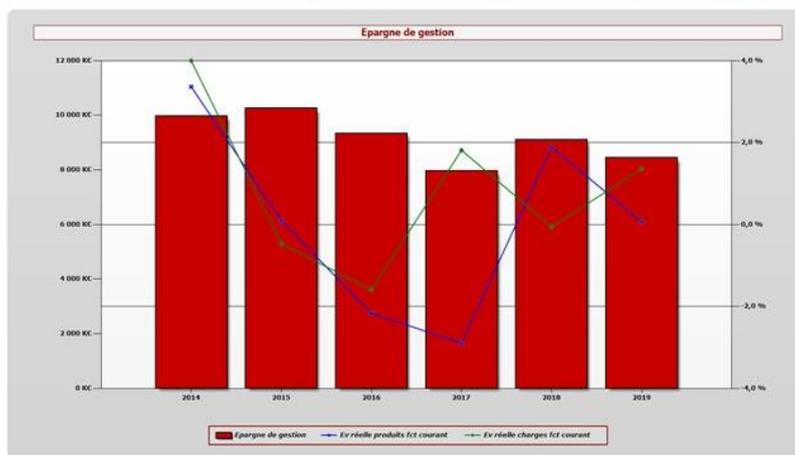
6. Pas besoin de réaliser un emprunt

Les orientations budgétaires seront les suivantes :

- *Poursuite de la baisse des taux de taxe foncière 1%. L'équilibre du budget devant tenir compte, en effet, d'une baisse de la DGF cumulée ; cette année c'est une nouvelle diminution de 154 000 euros, en plus de toutes les baisses précédentes.*
- *La section de fonctionnement devrait évoluer de 0,14% dont 1,75% pour les frais de personnel.*
- *L'enveloppe des subventions sera maintenue*
- *Les investissements, comme je vous l'ai dit, seront de l'ordre de 13,6 millions et seront financés sans emprunt.*

Situation budgétaire

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	46 339	46 382	45 467	44 592	46 162	46 653
- Charges de fonctionnement courant	35 999	35 829	35 329	36 330	36 890	37 766
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	10 340	10 552	10 138	8 263	9 271	8 887
+ Solde exceptionnel large	-350	-267	-787	-287	-158	-429
= Produits exceptionnels	34	63	87	327	327	431
- Charges exceptionnelles	384	330	874	614	485	859
= EPARGNE DE GESTION (EG)	9 989	10 286	9 351	7 975	9 113	8 459
- Intérêts	223	173	41	4	0	0
= EPARGNE BRUTE (EB)	9 766	10 112	9 310	7 972	9 113	8 459
- Capital	1 024	1 065	918	209	0	0
= EPARGNE NETTE (EN)	8 742	9 047	8 392	7 763	9 113	8 459



Évolution moyenne de la section de fonctionnement entre 2014 et 2019

Evolution des charges de fonctionnement	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Charges fct courant strictes	1,0%	-0,5%	-1,4%	2,8%	1,5%	2,4%
Charges à caractère général	0,0%	-8,3%	-0,4%	-0,6%	2,6%	7,5%
Charges de personnel	1,6%	2,7%	0,0%	2,8%	0,1%	2,1%
Autres charges de gestion courante	-0,9%	-3,3%	-13,6%	11,7%	9,4%	-6,5%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-100,0%	70,0%	-17,8%	-100,0%	s.o.	-100,0%
Charges de fonctionnement courant	1,0%	-0,5%	-1,4%	2,8%	1,5%	2,4%
Charges exceptionnelles larges	17,4%	-14,2%	165,1%	-29,7%	-21,0%	77,0%
Charges de fct hors intérêts	1,2%	-0,6%	0,1%	2,0%	1,2%	3,3%
Intérêts	-100,0%	-22,4%	-76,1%	-91,5%	-100,0%	s.o.
Charges de fonctionnement	1,08%	-0,7%	-0,2%	1,9%	1,2%	3,3%

Evolution des produits de fonctionnement	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Produits fonctionnement courant stricts	0,1%	0,0%	-2,1%	-1,9%	3,6%	1,0%
Impôts et taxes	0,9%	1,6%	0,6%	-0,8%	4,2%	-0,8%
Dotations et participations	-5,9%	-10,6%	-18,1%	-9,2%	-0,7%	12,0%
Autres produits de fct courant	3,3%	8,6%	1,6%	-1,1%	4,1%	3,5%
Atténuations de charges	5,9%	11,9%	15,8%	-1,8%	-4,6%	9,7%
Produits de fonctionnement courant	0,1%	0,1%	-2,0%	-1,9%	3,5%	1,1%
Produits exceptionnels larges	66,1%	85,0%	38,9%	273,9%	0,1%	31,6%
Produits de fonctionnement	0,3%	0,2%	-1,9%	-1,4%	3,5%	1,3%

Les orientations budgétaires, vous le verrez tout à l'heure, seront ou sont confirmées dans notre budget 2020.

Analysons l'évolution des charges et des produits de fonctionnement. Nous constatons en moyenne 1,8% d'augmentation des charges depuis 2014 dont 1,6 % pour les charges de personnel ce qui signifie que les charges de personnel sont supérieures aux charges totales. Cela signifie que les charges de dépenses à caractère général ont baissé. Par contre, les produits de fonctionnement seront stabilisés avec une évolution moyenne de 0,3% prenant en compte la baisse de fiscalité constante depuis six ans et la baisse importante de la DGF.

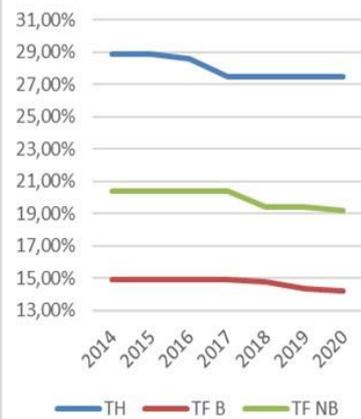
Baisse des taux communaux 2014-2019

Les taux communaux et leurs évolutions

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux TH	28,89%	28,89%	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%
Taux FNB	20,40%	20,40%	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%

	Moyenne	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	2019/2018
Taux TH	-1,0%	0,0%	-1,0%	-4,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,0%	-3,0%
Taux FNB	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-5,0%	0,0%
Taux ménages	-0,95%	0,0%	-0,7%	-2,6%	-0,4%	-1,1%

Evolution de la fiscalité



Baisse de la dotation globale de fonctionnement

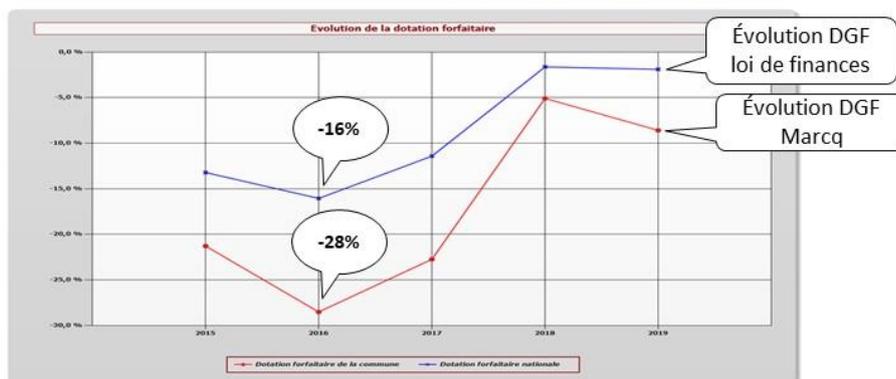
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662
Effet variation de population	86	3	-16	-6	-3	-56
Effet prélèvement pour péréquation	-13	-116	-104	-124	-94	-101
Contribution redressement des finances publiques	-333	-825	-869	-433	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	799	649	513	469	474	426
dont DSU	443	222	0	0	0	0
dont DNP	356	427	513	469	474	426
= DGF	5 206	4 118	2 992	2 384	2 292	2 088

Évolution de la DGF

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18
Dotation forfaitaire (DF)	-17,7%	-21,3%	-28,5%	-22,7%	-5,1%	-8,6%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-11,8%	-18,8%	-21,0%	-8,6%	1,1%	-10,0%
DGF	-16,7%	-20,9%	-27,3%	-20,3%	-3,9%	-8,9%

Poids de la DGF au sein des produits de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	11,2%	8,9%	6,6%	5,3%	4,9%	4,4%



Financement de l'investissement 2014-2019

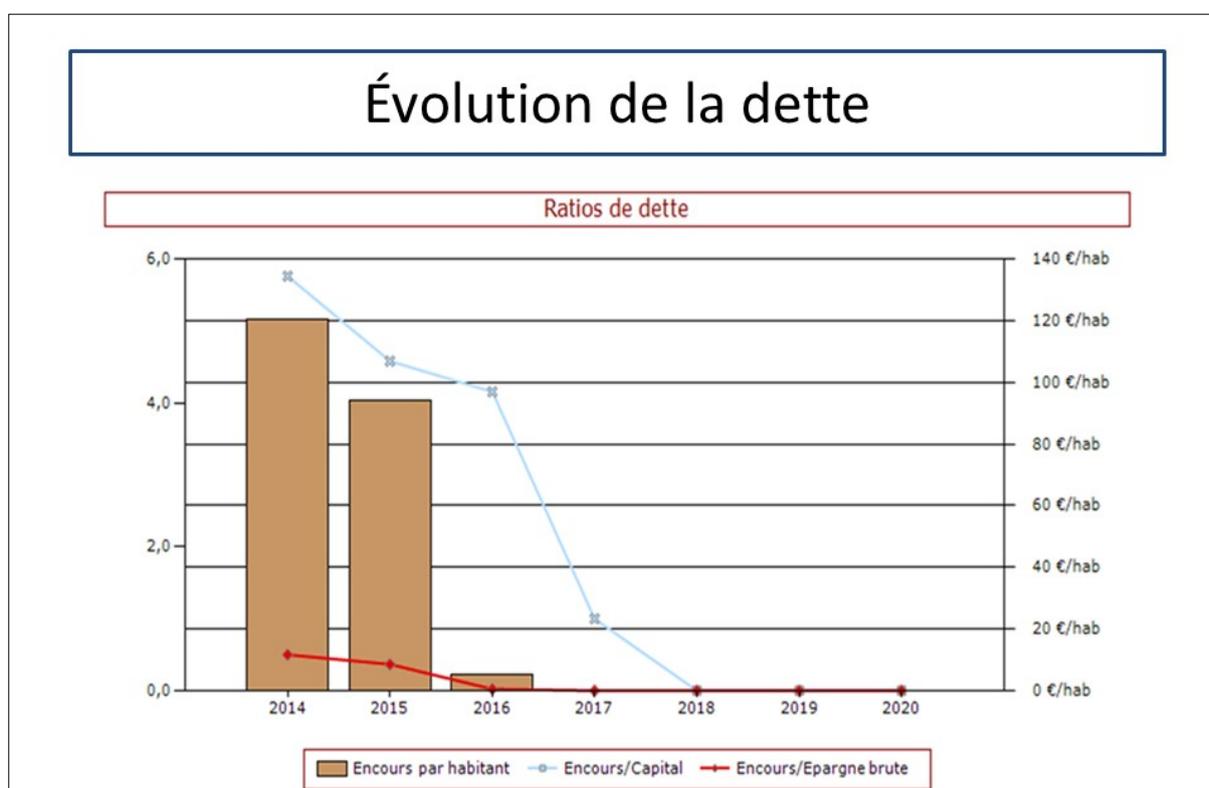
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses d'équipement	6 332	7 009	8 333	5 797	10 410	18 210
Dépenses directes d'équipement	6 332	7 009	8 193	5 786	9 566	13 205
Dépenses indirectes (sub équipement)	0	0	140	11	843	5 005
Dépenses financières d'investissement	540	2	0	2	6	0
Remboursement anticipé de la dette	0	0	2 690	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	6 872	7 012	11 024	5 799	10 415	18 210
Financement de l'investissement	11 993	11 169	11 317	9 765	12 027	15 428
EPARGNE NETTE	8 742	9 047	8 392	7 763	9 113	8 459
Ressources propres d'inv.	2 810	1 078	2 084	1 920	2 279	6 543
FCTVA	1 418	714	1 091	1 017	790	1 177
Produits des cessions	1 268	198	868	711	1 118	5 209
Diverses	125	167	125	192	371	157
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	441	1 044	841	83	635	427
Emprunt	0	0	0	0	0	0
Variation de l'excédent global	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Excédent global de clôture ou Fonds de roulement	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165

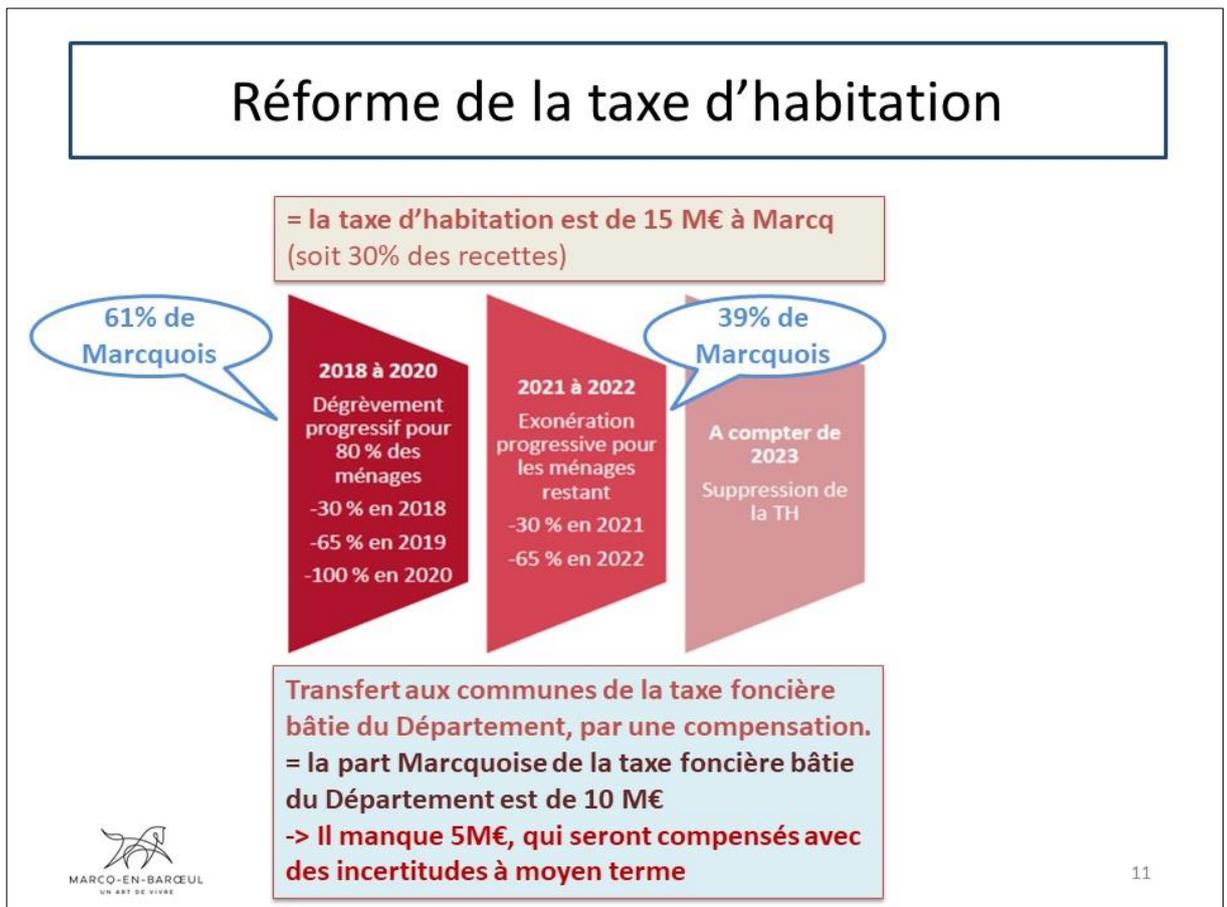
Évolution du fonds de roulement 2014-2019

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Variation de l'excédent	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782
Excédent global de clôture ou Fonds de roulement	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165

La DGF est passée de 5,2 millions en 2014, en 2013 pour être exact, en 2014 nous étions à 4,9 millions pour atteindre 2 millions cette année, soit une baisse de 60 %. Elle a diminué de 16,7% en moyenne par année sur ce cycle avec des baisses très importantes entre 2014 et 2016. Ces baisses sont la traduction de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques, 869 000 euros rien que pour l'année 2016. Le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 11,2% à 4,4% entre 2014 et 2019. La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF depuis 2014, s'élève à plus de 12 millions. Regardons le graphique : il montre l'évolution de la dotation forfaitaire de la DGF sur Marcq, la courbe en rouge et dans le budget de l'Etat la courbe en bleu. On s'aperçoit que la courbe en rouge de Marcq est toujours en-dessous de celle de l'Etat. Donc quand l'Etat dit en 2016, il y a une baisse de 16%, la répercussion à Marcq est de 28%. Marcq est une commune solidaire qui contribue fortement à la péréquation.



Depuis 2017 nous n'avons plus de dette.



La taxe d'habitation représente 30 % de nos recettes de fonctionnement, soit 15 millions. La réforme ou la suppression de la taxe d'habitation se réalise en plusieurs temps, 80% des ménages dont 61% des Marcquois ne paieront plus de taxe d'habitation en 2020. Les autres contribuables devront patienter jusqu'en 2023, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour une suppression totale de leur taxe d'habitation. La suppression va s'échelonner de manière progressive, à partir de 2021 pour 30 % de Marcquois en plus, puis 66% en 2022 et 100% en 2023. La compensation des 15 millions qui vont forcément manquer sera réalisée par un transfert de la taxe foncière du Département, soit 10 millions. Il manque donc 5 millions d'euros qui seront compensés normalement, à l'euro près, comme promis par le Président de la République avec les incertitudes à moyen terme au regard du mécanisme du calcul de compensation. Je m'arrête là pour le DOB sinon il y aura une redite avec la présentation du budget 2020. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire : «*Madame Odile VIDAL-SAGNIER vous avez demandé la parole sur le DOB.*»

➤ **Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** «*Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je renouvelle tout d'abord mes remerciements au personnel de la Ville de Marcq qui a effectué un travail conséquent dans une période difficile. Il faut également saluer le personnel enseignant qui a repris le chemin des établissements scolaires.*»

Toutes les villes vont être impactées par la situation économique et sociale engendrée par le confinement. C'est le moment de soutenir les commerces et artisans de la commune. En effet, des familles n'ont eu aucun revenu, chômage, intérim et la précarité s'est développée. Certains habitants ont plus que jamais des difficultés pour payer leur loyer. Je réitère mon souhait d'une année blanche pour les expulsions ; je m'étais exprimée sur le sujet le 26 mai. Dans votre rapport d'orientation budgétaire 2020, vous mettez en avant, je cite : «les enjeux majeurs de santé publique et vous écrivez que vous mesurez plus que jamais le sens du service public». Derrière ce que la majorité présente comme un budget sérieux, sincère et prudent au service des Marcquoises et des Marcquois se cache un budget régi par de la baisse des impôts locaux et du zéro endettement ce qui limite considérablement les capacités d'intervention de la commune au profit de politiques publiques volontaristes d'autant plus quand il faut gérer l'urgence de la crise sanitaire. Il est frappant de constater que les premières orientations annoncées dans le DOB sont la gestion de la crise sanitaire et la baisse des impôts locaux bien avant la poursuite des investissements et le renforcement de la présence auprès des Marcquois. »

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«Je suis désolé, je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de hiérarchie, vous n'avez pas écouté.»*

Monsieur le Maire : *«C'est moi qui gère les prises de parole. Allez-y Madame.»*

Madame Odile VIDAL-SAGNIER : *«En plus, avec la disparition de la taxe d'habitation pour 61% des habitants, la baisse de 1% des taxes foncières ne profite, par nature, qu'aux propriétaires alors que parallèlement les dépenses consacrées à l'aménagement, au service urbain et à l'environnement ne représentent que 3% des dépenses de fonctionnement et celles en faveur du développement économique et, indirectement de l'emploi, 2%, et si l'on prend les dépenses en investissement, les postes consacrés à la famille et au logement ne représentent respectivement que 2 % et 2 % des dépenses. Il s'agit d'une gestion particulièrement prudentielle qui vise à maîtriser la croissance des dépenses en s'appuyant sur une minoration volontaire des recettes sans justification apparente. La Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, transmis le 7 mai dernier, consacré aux exercices 2014 et suivants, constatait que les résultats financiers dégagés avaient permis d'accumuler des réserves qui se situent à un niveau important de 27 millions d'euros de fonds de roulement à fin 2018. Certes, la stratégie financière de la commune a consisté à se désendetter en priorité et à préparer un plan pluriannuel d'investissement de 67 millions d'euros sur la période 2019-2023 dont 13 millions d'euros en 2020 consacrés selon elle, au service de l'amélioration de la qualité de la vie des Marcquoises et des Marcquois en confortant le patrimoine de la collectivité. Mais ne serait-il pas temps d'aller plus vite et plus loin en revisitant les priorités et en profitant de ces marges de manœuvre pour financer par exemple une maison municipale de la santé, des points «service public» dans chaque quartier, un atelier d'urbanisme ou une navette gratuite facilitant la circulation entre les quartiers ? Le budget que vous présentez prévoit que la Ville assure pour 1000 euros par an de service public par habitant alors qu'en moyenne les autres villes de la MEL sont à 1237 euros.*

Avec ces 237 euros de plus par habitant ce qui représente 9,2 millions d'euros au total, on pourrait proposer beaucoup plus de services publics aux Marcquoises et aux Marcquois et mettre en œuvre des politiques ambitieuses et innovantes de solidarité et d'écologie.

Nous demandons donc l'organisation d'un débat ouvert à la population pour débattre des grandes orientations à moyen et long termes pour notre Ville. Une des priorités nationales et régionales est la rénovation énergétique des logements, source d'économies pour les habitants et d'activités donc d'emplois pour les entreprises. Le Conseil Régional a mis en place une politique ambitieuse pour cette rénovation énergétique avec des aides financières et techniques aux habitants. Nous proposons que la Ville se fasse le tremplin de cette politique avec par exemple pour objectif la rénovation basse consommation de 500 logements par an. Nous notons par ailleurs que la subvention au CCAS n'a pas augmenté depuis plusieurs années et plafonne à 1 250 000 euros. Il semble utile en cette année de crise sanitaire plus encore que les autres de lui attribuer une enveloppe plus importante. Enfin, le budget propre de la transition écologique d'un montant de 220 000 euros semble dérisoire par rapport aux mesures à mettre en œuvre. En effet, des aménagements sont à réaliser pour créer des îlots de fraîcheur par exemple dans les quartiers accessibles aux personnes âgées et aux personnes qui ne partent pas en vacances en prévision des périodes estivales. Nous avons vu aussi qu'il était essentiel de pouvoir disposer d'espaces verts dignes de ce nom pendant cette période de confinement où des familles entières vivaient dans des appartements. Mais j'ai bien compris que la transition écologique est une thématique transversale et qu'il y aura peut-être un budget dans d'autres commissions. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Quelqu'un d'autre avait demandé la parole sur le DOB. Non. Allez-y Monsieur LHERBIER et puis ensuite je dirai un mot.»*

Monsieur LHERBIER : *«Madame VIDAL-SAGNIER, nous avons fait un DOB en exposant nos intentions mais nous n'avons à aucun moment dit que nous allions supprimer ceci ou cela. Nous avons toujours essayé de travailler par rapport aux besoins, pas en essayant de faire des coupes sombres. Nous n'avons fait aucune coupe sombre. Par ailleurs, je l'ai dit tout de suite ; dans les priorités énoncées, il n'y avait pas de hiérarchie. Il y a quatre priorités. Il s'avère qu'il faut bien un ordre de présentation mais nous n'avons pas de priorité entre elles. La baisse des impôts n'a pas plus d'importance à notre vue que les 13 millions d'investissements. Nous avons réalisé 67 millions d'investissement, vous l'avez dit tout à l'heure, avec un fonds de roulement à hauteur de 27 millions qui d'ailleurs cette année va diminuer. Ce fonds de roulement nous permet d'investir. Nous ne pouvons pas utiliser ce fonds de roulement pour du fonctionnement. Nous sommes obligés d'avoir un budget équilibré. Les recettes moins les dépenses donnent l'autofinancement et si nous nous limitons à cet autofinancement, nous ne pourrions investir que 4 à 5 millions par an. L'Etat nous obligerait à investir que 4 à 5 millions. Le fait d'avoir notre fonds de roulement nous permet tous les ans de faire un emprunt d'équilibre, c'est à dire que nous empruntons à nous-mêmes de l'argent pour réaliser nos investissements. Par ailleurs, vous parliez de la crise de la Covid 19. Heureusement que nous avons une gestion saine et des finances saines à Marcq-en-Barœul ! Nous n'avons pas été obligé de faire un budget annexe pour le Covid.»*

Il est intégré, vous le verrez tout à l'heure dans le budget 2020. Nous en avons tenu compte ce qui fait que le budget 2020 est assez proche du DOB.

Par ailleurs, j'entends bien que vous dites à Marcq-en-Barœul, on dépense 1 000 euros par habitant, ailleurs on dépense 1 200. Je regrette mais ce n'est pas parce que l'on dépense plus que le service public rendu est meilleur.»

Monsieur le Maire : *«Très bien. Quelques petites observations. Dans vos propos Madame VIDAL-SAGNIER, vous mélangez un certain nombre de choses qui relèvent de compétences qui ne sont pas forcément des compétences de la Ville. Vous savez que le logement, ce n'est pas une compétence de la Ville. Vous le savez très bien, c'est une compétence de la MEL, et donc on peut toujours dire que la Ville ne fait que 1%, 2%, 3% de logements sociaux qu'elle devrait faire plus pour construire plus de logements à caractère social. C'est la MEL qui a cette compétence et je crois qu'il faut remettre les choses dans le bon ordre. Je ne prends qu'un exemple mais ça vaut pour tout le monde d'ailleurs ici. Je pense que ce sera important dans le cadre des budgets de formation de pouvoir proposer à chacun une formation sur les compétences réelles des communes, de la MEL, du département et de la région pour que chaque propos soit repositionné dans la bonne case, si je puis dire. Ça vaut pour tout le monde ; ça vaut pour chacun d'entre nous. Il n'y a pas de stigmatisation de l'un ou de l'autre. On ne peut pas aborder des questions qui ne relèvent pas, à proprement parler, de la commune en disant vous ne faites que cela alors que nous avons toujours d'ailleurs accompagné les opérations de rénovation et Dieu sait si nous avons des projets considérables dans ce domaine. Vous savez Madame Odile VIDAL-SAGNIER, je vous invite à aller voir ce que nous avons fait, en parfait partenariat avec la société Logis Métropole à l'entrée de la rue Gabriel Péri. D'ailleurs, de ce projet, pendant le mandat, personne n'en n'a jamais parlé. Ce sont plus de 50 millions d'euros qui ont été investis sur ce quartier de la Ville de Marcq-en-Barœul pour réhabiliter complètement les logements qui existaient et qui étaient des logements sans ascenseur, sept étages sans ascenseur, et qui étaient des passoires thermiques. A chaque fois, nous travaillons avec les bailleurs et nous l'avons fait d'ailleurs dans d'autres domaines comme l'avenue de l'Europe où nous avons transfiguré des bâtiments anciens notamment pour leur remettre une vêture extérieure et travailler sur l'isolation. Sur les questions de rénovation énergétique et je l'ai dit pendant la campagne, nous allons travailler également sur les autres quartiers notamment sur le quartier de la place de la Victoire où Logis Métropole a un certain nombre d'immeubles. Nous sommes en train de travailler avec eux pour qu'il y ait une réhabilitation de ces immeubles et qu'il y ait un vrai travail de rénovation dans ce quartier comme nous allons le faire de manière extrêmement importante dans le quartier de la Briqueterie. Donc tous les quartiers sont concernés. Nous y apportons, dans la mesure de nos compétences, les moyens de la Ville. Nous accompagnons ces projets mais dans la limite de ce que nous avons le droit de faire. Voilà donc, il y a des projets extrêmement importants qui notamment touchent au problème de la rénovation énergétique. Après, vous le savez très bien, le grand débat sur les transports, c'est de la compétence de la MEL et dire voilà, il faudrait faire ci, il faudrait faire là, nous ne pouvons le faire que dans le cadre d'une compétence que nous avons et pas autrement. Moi je suis très fier de ce débat d'orientation budgétaire qui va nous permettre d'aborder l'examen du budget de la Ville parce que vous savez quand même, dans une période comme celle-ci, pouvoir faire un budget avec 13,6 millions d'investissements, je ne sais pas si vous vous rendez bien compte.*

Je voudrais bien qu'on compare dans quelques temps avec ce qui va se faire dans toutes les autres communes, quelle sera la commune qui aura 13,6 millions d'euros d'investissements et un dispositif d'aides aux entreprises ?

Parce que ce sont des travaux, c'est donc de l'emploi et ça ce n'est quand même pas neutre et tout cela est dû à une situation saine de notre commune. Je lisais un article récemment «les collectivités locales face au choc financier» parce que les collectivités locales, oui, vont être devant un choc financier. Les régions, les départements, les communes sont dans une situation inédite et quand on connaît la situation dégradée de l'Etat qui est ancienne, elle ne date pas des six derniers mois ni des deux dernières années on peut être inquiet. Au mois de janvier, nous étions à 2400 milliards de dette pour la France, on dit qu'en 2022, nous serons peut-être à 3000 milliards, les entreprises françaises ont 1900 milliards d'endettement et les ménages français sont les plus endettés d'Europe après l'Espagne. Vous voyez nous, nous avons zéro dette et je suis très fier de cette situation parce que non seulement nous avons zéro dette mais aussi nous avons les moyens nécessaires pour préparer l'avenir et faire un certain nombre d'investissements très fort dans notre Ville. Bien sûr, vous avez dit Madame qu'il fallait aider au regard de la situation mais vous vous rendez compte du plan que nous avons mis en place pour aider les commerçants et les artisans de notre Ville, pour aider l'emploi dans notre Ville et ce n'est pas fini. Nous avons encore quelques petites idées intéressantes dont nous parlerons prochainement. Tous les commerçants n'ont cessé de nous envoyer des petits mots de remerciements pour ce que nous faisons pour les accompagner. Donc, nous sommes très présents que ce soit sur le volet investissement ou sur le volet du fonctionnement pour aider les uns et les autres. Nous avons une politique qui a quand même été un petit peu reconnue par les Marcquois puisqu'il y a un certain nombre de Marcquois qui ont décidé de nous faire à nouveau confiance et, dans le cadre du débat démocratique, c'est normal que d'autres aient choisi d'autres listes c'est le débat démocratique ; vous y avez toute votre place. Je souhaitais juste rappeler que chacun a une compétence, la commune à ses compétences, les autres structures ont d'autres compétences et ne faisons pas un amalgame entre ce qui relève de la commune et ce qui relève d'autres instances. Le débat d'orientation budgétaire a été présenté et je vous demande simplement de prendre acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire, il ne s'agit pas d'acquiescer bien sûr à ce débat d'orientation budgétaire et aux orientations qui sont données mais simplement de prendre acte que ce débat a eu lieu.

Je demande à Monsieur LHERBIER de poursuivre sa présentation par le Budget Primitif 2020 de la Ville de Marcq-en-Barœul.»

➤Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER : *«Merci Monsieur le Maire. En préambule, je vous ai annoncé, certains le savent et d'autres vont le découvrir que nous avons deux budgets : un budget principal et un budget «hippodrome activités diverses-HAD», ces deux budgets à un moment donné seront consolidés. La présentation va se dérouler en deux temps : une présentation des chiffres avec les différents budgets et une deuxième partie sur les intentions de notre politique municipale et là je vous laisserai lire le document pour ne pas alourdir encore la présentation.*

Le budget primitif 2020, premier budget de la mandature, vient parfaitement illustrer la constance de notre stratégie que j'ai développé tout à l'heure au niveau du DOB : baisse de la fiscalité locale, maîtrise des dépenses de fonctionnement, investissements dynamiques et importants, pas d'endettement pour le développement des services publics marcquois. Marcq-en-Barœul poursuit la mise en œuvre de ses grandes orientations politiques : renforcer son action en faveur de la construction d'une ville adaptée à la crise sanitaire de cette année et à la crise environnementale pour préserver son avenir et être une ville solidaire, accessible et attractive.

Ce budget matérialise notre volonté de faire en sorte que la Ville continue à être un territoire où les notions de bien-être, de qualité de vie, de mixité sociale et de transition écologique et sociale soient une réalité. Pour ce premier budget, les orientations sont, comme vous le voyez, sans qu'il y ait non plus de hiérarchie : baisse de la fiscalité locale, maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, des investissements importants, un service public marcquois de qualité et surtout poursuivre notre présence auprès des Marcquois notamment auprès des plus vulnérables.

Présentation générale du Budget Primitif 2020

Budget principal	
Fonctionnement	44 421 566
Investissement	13 579 118
Total	58 000 685

Budget annexe HAD	
Fonctionnement	843 157
Investissement	1 186 872
Total	2 030 029

Budget consolidé	
Fonctionnement	45 264 723
Investissement	13 765 990*
Total	59 030 714

* Nous avons neutralisé le transfert de flux financier entre les deux budgets dans le cadre du financement des investissements sur les budgets Ville et HAD (1M€).

Nous présentons maintenant la consolidation, comme je vous l'ai dit, des deux budgets à porter à votre approbation, c'est à dire les masses financières en investissement et en fonctionnement. Le budget principal s'équilibre à 58 millions d'euros, 44,4 millions d'euros en fonctionnement et 13,5 millions en investissement. C'est l'un des plus élevés depuis quelques années. Le budget annexe «Hippodrome et activités diverses» s'équilibre à 2 millions d'euros, 843 000 euros en fonctionnement et 1,1 million d'euros en investissement. L'ensemble des deux budgets consolidés s'équilibre ainsi à 59 millions, 45 millions en fonctionnement, 13,7 millions en investissement après neutralisation des transferts entre les deux budgets.

Structure budgétaire du Budget Principal

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	44 421 566€	Recettes de Fonctionnement	44 421 566€
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	39 921 566€	Dont: Recettes Réelles de Fonct	44 402 366€
Dont : Autofinancement	4 500 000€	Dont : Opérations d'ordre	19 200€
Dépenses d'Investissement	13 579 118€	Recettes d'Investissement	13 579 118€
Dont: Dépenses d'équipement	13 559 918€	Dont: financement d'équilibre	4 580 232€
Dont: Rb d'Emprunt	0€	Dont : Cession immobilière	1 227 850€
Dont: Opérations d'ordre	19 200€	Dont: Dotations et fonds divers	3 271 036€
Dont: Dépôt de cautionnement	0€	Dont : Autofinancement	4 500 000€
		Dont: Opération d'ordre et autres	0€
		Dont: Dépôt de cautionnement	0€
Total des Dépenses	58 000 685€	Total des Recettes	58 000 685€

Prenons connaissance de la structure budgétaire du budget principal de la Ville. Un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 millions. La section de fonctionnement représente 44,4 millions d'euros dont 39,9 millions en dépenses réelles de fonctionnement et la différence qui sera notre bénéfice, notre autofinancement ultérieur, c'est-à-dire 4,5 millions d'euros qui seront transférés en recettes d'investissement. La section d'investissement justement s'équilibre cette année à 13,5 millions d'euros.

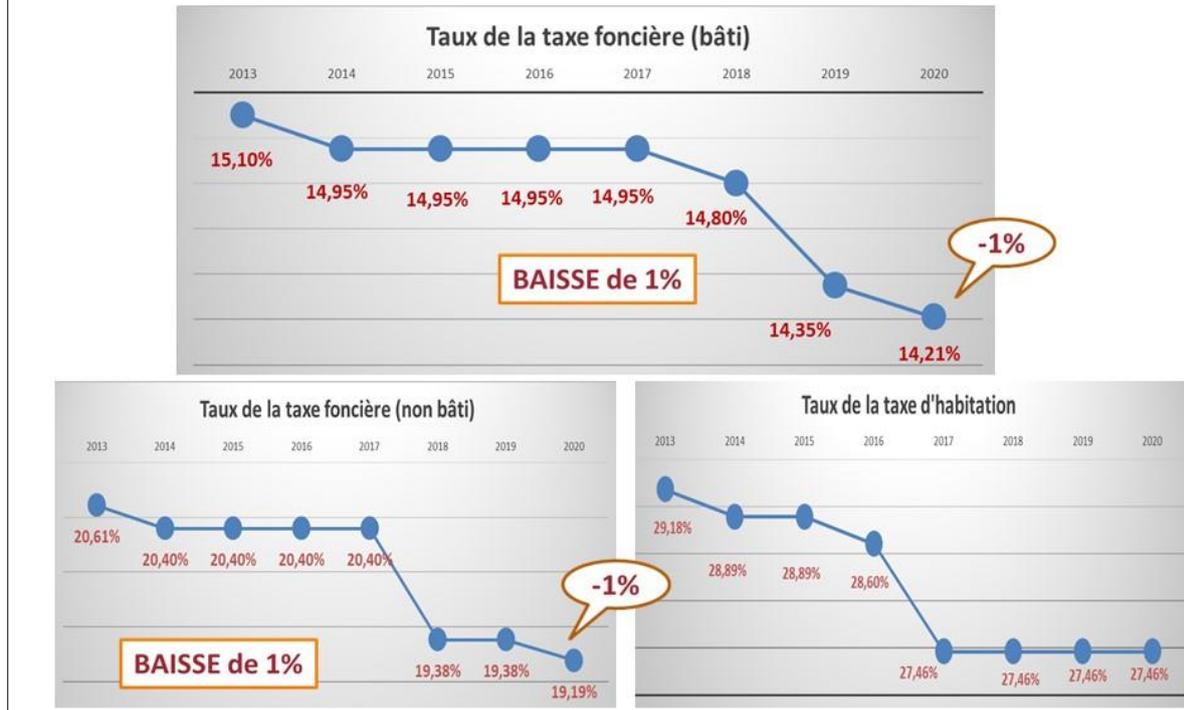
Budget Primitif 2020

section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 386 971,24	Produits des services	2 813 230,00
Frais de Personnel	26 601 727,00	Impôts et Taxes	35 461 658,00
Autres Charges	3 858 661,00	Dotations et Participations	5 040 187,30
Charges Financières	00,00	Autres Produits	743 156,58
Charges Exceptionnelles	1 074 207,64	Produits exceptionnels	344 135,00
Total Dépenses Réelles (DRF)	39 921 566,88	Total Recettes Réelles (RRF)	44 402 366,88
Autofinancement	4 500 000,00	Opération d'ordre	19 200,00
TOTAL	44 421 566,88	TOTAL	44 421 566,88

Nous allons parler des recettes réelles de fonctionnement qui concernent principalement les impôts et les taxes : 23,4 millions de recettes fiscales directes, 12 millions de recettes fiscales indirectes et la DMTO que nous avons par prudence cette année pour faire face à la crise, baissé de 700.000 euros environ. Nous aurons peut-être de bonnes surprises en fin d'année mais nous avons été prudents, comme toujours, et nous avons fléchi la DMTO, donc les droits de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire le dynamisme immobilier de la Ville à 2 millions d'euros par prudence. La dotation de la compensation de la taxe d'habitation est dorénavant à un million. La ligne de dotations et participations est marquée par une baisse de la DGF que nous avons déjà annoncé au niveau du DOB. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont d'un montant de 39,9 millions d'euros, donc vous voyez que nous nous approchons des 40 millions. Elles sont affectées pour 66,6 % à la rémunération du personnel et pour le reste, elles sont affectées aux charges à caractère général et aux subventions. Comme nos charges à caractère global ont augmenté, je vous fais remarquer que la part de la rémunération du personnel est passée de 68% l'année dernière à 66,6% alors qu'elle a augmenté. Ce n'est qu'un problème mathématique de pourcentage.

Poursuite de la baisse des taux des impôts



Pour la fiscalité, nous poursuivons la baisse des impôts locaux. Avec les baisses de l'année dernière, nous baissions cette année, une nouvelle fois, les taxes foncières. Nous vous proposons de diminuer de 1% la taxe foncière sur la propriété bâtie, de 1% sur la taxe foncière sur le non-bâti et nous maintenons forcément le taux de la taxe d'habitation qui n'a pas lieu de baisser.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

	BP 2019	BP 2020	Évolution 2019/2020	
Charges à Caractère Général	9 201 283€	8 386 971,24€	-8,85%	Annulations fêtes, fermetures des équipements: baisses des fluides, cantines, transports, nettoyages...
Frais de Personnel	26 155 399€	26 601 727,00€	1,71%	GVT+ Crèche éphémère 85K€
Autres Charges	3 739 579€	3 858 661,00€	3,18%	Ad non valeurs + 91 K€ (M57), contributions scolaire 38K€, P Ville : 24K€
Charges Financières	0€	0€	0%	
Charges Exceptionnelles	768 528€	1 074 207,64€	39,77%	Aides commerçants+ primes vélos+ reconstruction crèche
Total Dépenses Réelles (DRF)	39 864 789€	39 921 566,88€	0,14%	
Autofinancement	4 506 020€	4 500 000€	0%	
Total Dépenses	44 370 809€	44 421 566,88€	0,11%	

Nous allons étudier l'évolution des dépenses de fonctionnement qui progressent légèrement de 0,11%. Le budget a été revu en tenant compte des incidences, tant en recettes qu'en dépenses de la crise sanitaire qui représentent à peu près un delta d'un million d'euros. Nous envisageons une diminution des charges à caractère général de 814 000 euros, 8,85%. Les effets des annulations des fêtes, des fermetures des équipements avec une baisse des dépenses de fluides, de cantines, de transports, du nettoyage et une progression des frais de personnel de 446 000 euros à 1,71% qui inclut effectivement la création d'une nouvelle crèche éphémère en régie et le GVT pour s'établir à 26,6 millions d'euros. Les charges exceptionnelles progressent de 305.000 euros avec une enveloppe supplémentaire pour les soutiens aux commerçants et artisans et la prime-vélo. Nous pouvons souligner un maintien de notre autofinancement à 4,5 millions.

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	13 559 918€	Autofinancement	4 500 000€
Dont Immobilisations Incorporelles	273 200€	Dotations et fonds divers	3 271 036€
Dont Subventions d'équipement	1 505 000€	Cessions	1 227 850€
Dont Immobilisations Corporelles	6 634 518€	Ressources propres: 66%	8 998 886€
Dont Immobilisations en cours	5 147 200€	Financement d'équilibre	4 580 232€
Remboursement d'emprunt	0€	TOTAL	13 579 118€
Opérations d'ordre	19 200€		
TOTAL	13 579 118€		

Je vous présente maintenant la structure budgétaire d'investissement, comme nous l'avons dit tout à l'heure, avec une section d'équilibre à 13,5 millions ou 13,6 millions. Le fait de ne plus avoir d'emprunt, nous permet d'investir plus. En recettes nous retrouvons nos 4,5 millions d'euros d'autofinancement, des cessions pour 1,2 million d'euros, les dotations et des subventions pour 3,2 millions d'euros et un financement d'équilibre, c'est-à-dire que nous empruntons à nous-mêmes sur notre fonds de roulement qui va baisser cette année de 4,5 millions.

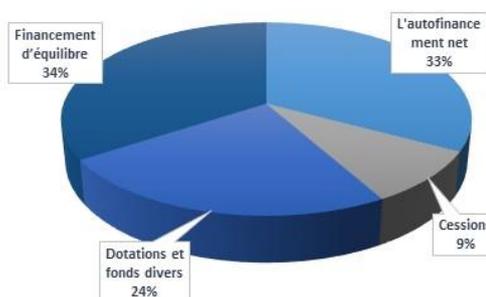
Comment finance-t-on les investissements ?

Calcul de l'épargne nette

Recettes de Fonctionnement	44 421 566€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 39 921 566€
= Autofinancement Brut	4 500 000€
- Remboursement du Capital des emprunts	- 0 €
- Autres dépenses	- 19 200€
= Autofinancement Net	4 480 800€

Le financement des dépenses d'équipement

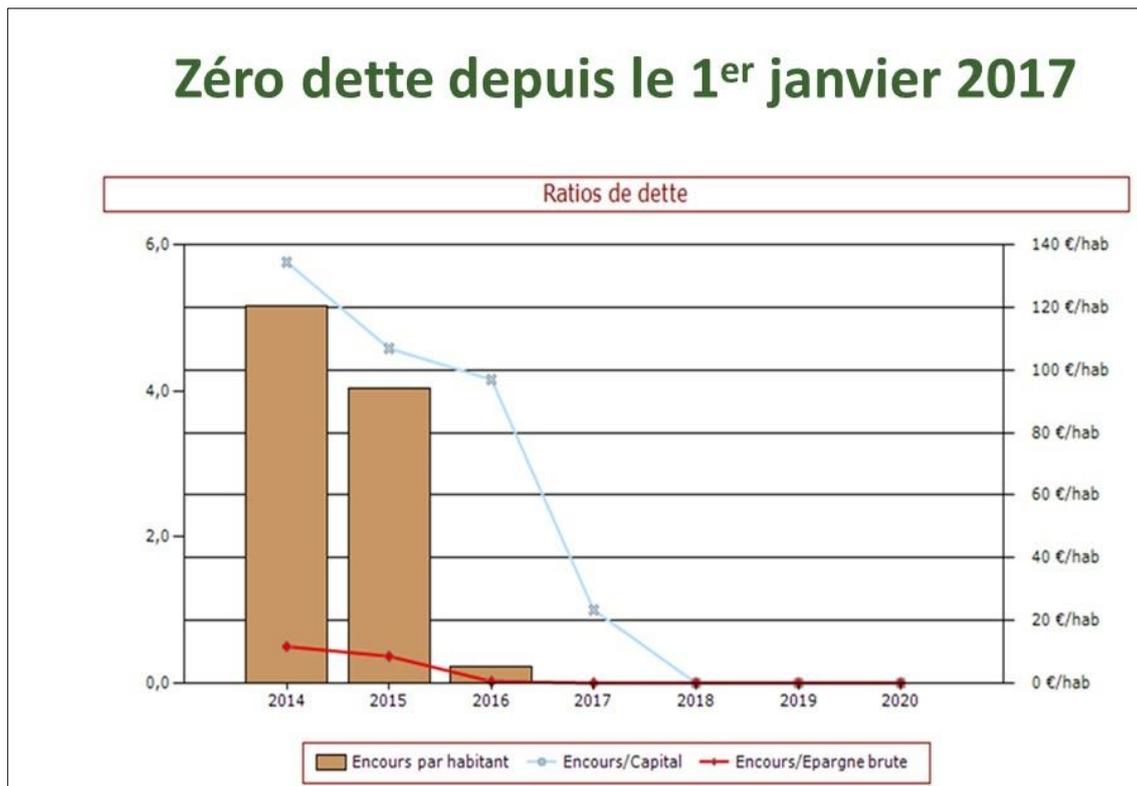
■ L'autofinancement net	4 480 800€
■ Cessions	1 227 850€
■ Dotations et fonds divers	3 271 036€
Ressources propres: 66%	8 979 686€
■ Financement d'équilibre*	4 580 232€
TOTAL	13 559 918€



*: le financement d'équilibre sera annulé en DM1 lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant de notre fonds de roulement.

9

Comme vous l'observez, les 13,5 millions d'euros de dépenses d'équipement et d'investissement, essentiellement des dépenses d'équipement, sont financés de la manière suivante : un autofinancement net de 4,5 millions, donc notre «bénéfice» actuel de cette année qui représente 33% de nos recettes d'investissement, c'est-à-dire un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, notre bénéfice étant la différence entre les recettes et les dépenses ; des cessions pour 1,2 million soit 9% du montant et nous soldons le compte d'attente de 800 000 euros sur les 6 millions que nous avons en 2018. Nous poursuivons le titrage des nouvelles cessions. Il y a un principe, l'argent des cessions doit repartir pour des investissements ; c'est ce que nous faisons. Les dotations et fonds divers pour 3,2 millions soit 24% de subventions, fonds de compensation de la TVA et taxe d'aménagement. A ce stade 66% de nos investissements sont financés par nos ressources propres. Nous affichons donc un emprunt d'équilibre de la section d'investissement qui sera annulé lors du Conseil du 10 juillet puisque le compte administratif dégage effectivement nos excédents de 2019 pour nous servir justement à équilibrer notre budget d'investissement. Donc aujourd'hui, nous ne sommes pas inquiets.



Au 1er janvier 2020, la dette de la Ville est nulle. La dette par habitant est de zéro alors que la moyenne de la strate des villes comparables à la nôtre est supérieure à 1000 euros par habitant. Maintenant je vous laisse prendre connaissance de nos actions au titre des politiques publiques municipales, slide par slide.

La synthèse : augmentation du nombre de repas à domicile, notre opération « 40.000 masques pour les 40.000 Marcquois » ; nous avons aussi acheté des masques en tissu ; politique d'une offre culturelle qui est en constante évolution ; ouverture du Pont des Arts en 2020, voire 2021 ; développement de l'enseignement artistique ; programme d'aide aux commerçants et artisans hors travaux ; développement du sport sur ordonnance ; nouveaux vestiaires ; nouvelles installations ; accompagnement du développement qui va être effectivement très important de l'école européenne ; apprentissage des langues dans nos écoles élémentaires, comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire ; politique familiale dynamique ; des projets collectifs du CCAS ; accompagnement des seniors actifs dans la Ville ; sensibilisation à la santé ; protection de notre environnement ; mobilité propre. Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur LHERBIER. *«C'est un très grand et très important travail et je remercie franchement les services parce que je sais tout le soin qu'ils ont apporté à l'élaboration de ce budget dans une période très difficile parce que ce sont beaucoup de réunions en vidéo conférence ou autre et franchement bravo pour toute cette mobilisation. Bravo à vous les services. Monsieur TONNEL vous avez demandé la parole.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Merci Monsieur le Maire. Merci tout d'abord à Pascal LHERBIER, Adjoint, à Monsieur MONIER et à tout le service des Finances et bien sûr au Directeur Général des Services. Pour la première fois, nous avons reçu les délibérations et les documents quelques jours avant la commission. C'était une demande : merci, un grand merci ! Ça nous permet d'ouvrir les documents et d'être plus et mieux informés avant la commission.*

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour la première fois, compte tenu des circonstances, nous sommes amenés à nous prononcer à la fois sur le budget primitif et sur le débat d'orientation budgétaire. Ce débat devait être le premier de la mandature. A la déjà difficile réforme de la taxe d'habitation s'ajoute la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Tout cela nous donne un exercice budgétaire complexe et peu banal. Vous avez fixé pour ce budget quatre priorités que nous partageons bien sûr : gérer la crise sanitaire, comment ne pas être d'accord ? Poursuivre la baisse des impôts locaux, pareil ; poursuivre les investissements et renforcer la présence de la commune auprès des Marcquois. Si nous partageons vos priorités, comment pourrait-il en être autrement, nous ne partageons toutefois pas l'intégralité des moyens mis en œuvre pour y parvenir mais ça, vous vous en doutiez. Pour être complet, nous ajouterions à cette liste pavée de bonnes intentions, une cinquième priorité, celle de la transparence dans les projets futurs et dans leur financement ; mais ce budget ressemble en bien des points au budget précédent. La crise sanitaire n'y a finalement pas changé grand-chose. Notre positionnement, vous le comprendrez, sera donc le même. Vous nous proposez une baisse de la taxe foncière de 0,14% passant de 14,35 à 14,21 pour le taux. Compte tenu de l'augmentation naturelle des bases, les Marcquois n'y verront à nouveau aucune différence. Comme l'année dernière, nous souhaitons une baisse forte, perceptible de tous et non pas une baisse en trompe l'œil. La Ville en a les moyens. Nous en parlerons tout à l'heure avec la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. La maîtrise des frais de personnel à 1,71% est à noter, personnel municipal dont nous tenons à saluer à nouveau son dynamisme et son souhait de servir au mieux notre population. La crise du Covid en fût une preuve éclatante : qu'il soit remercié pour ses actions ! Même si nous comprenons la complexité de gestion et de maîtrise de la masse salariale, il nous faut vous faire part des besoins que l'on nous remonte des différents services. Il vous faut les satisfaire pour assurer une bonne continuité du service rendu à notre population. Ce mandat devra être celui où le dialogue social sera réel et où l'aspect financier pourtant essentiel ne doit pas être le seul fil conducteur. Les charges à caractère général sont en baisse : il ne s'agit pas là d'un vrai effort mais d'une conséquence de la crise du Covid, nos équipements étant fermés. L'exemple donné à titre indicatif dans le document nous a fait bondir. Les économies réalisées par la fermeture de nos parcs via la police municipale ne sont pas pour nous une bonne chose. La police municipale a pour nous, nous le pensons, d'autres fonctions, celle d'être présente sur le terrain. Les charges de gestion courante sont en hausse : s'y trouvent reprises les indemnités des élus avec contrairement à ce qui a été dit lors du dernier conseil, une hausse significative alors que notre pays connaît une crise grave et que le nombre d'adjoints passe de onze à quatorze. La création de trois nouveaux postes d'adjoints dont je parlais il y a quelques secondes, chargés des quartiers doit répondre à une réorganisation totale du dialogue via la démocratie participative. C'est cet esprit qui doit animer la mise en place de ces nouveaux postes. Nous y serons extrêmement vigilants.

Nous ne reviendrons pas sur vos grands projets pour lesquels vous connaissez déjà notre position. Insistons sur ceux qui ne manqueront pas de venir et pour lesquels nous demandons une information en amont, une information précise, un débat ouvert et de qualité. Notre Ville a lancé de grandes constructions fastueuses que nous paierons cash utilisant ainsi la totalité de nos réserves financières. Les Marcquois ont été surtaxés durant de nombreuses années, le patrimoine communal pour une partie a été vendu pour accumuler des réserves énormes que vous allez finalement dilapider dans des projets soumis à controverse. Et après, avec la baisse de la taxe d'habitation, comment financerons-nous les projets vraiment utiles à notre population et dont elle a cruellement besoin ? Les Marcquois sont en attente d'équipements et de services qui répondent à leurs problématiques du quotidien, c'est tout l'enjeu du nouveau mandat qui débute. Le taux de participation et votre score de 26% des inscrits avec lequel a été élue votre majorité appelle un changement de cap dans la conduite des affaires de notre Ville. Je cite le titre de l'article paru en page 11 du dernier numéro d'Images de Marcq : «ce mandat se fera dans la concertation et la proximité». Il n'est jamais trop tard pour bien faire et le titre même de cet article révèle par lui-même le cruel manque d'information du dernier mandat. Nous appelons de nos vœux une vraie concertation et une vraie proximité ; c'est important. Pourtant, ce mandat démarre mal. Les élus que nous sommes n'avons pas été associés aux différentes actions lancées par la commune lors du pic de la crise du Covid. Nous découvrons çà et là de nouveaux projets d'urbanisme majeurs pour notre Ville. Nous apprenons par la presse, le lancement de l'extension de la Ferme aux Oies et la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville, ceci sans qu'aucun débat n'ait été proposé aux élus, ni en commission, ni en Conseil. Bref, vous en conviendrez, entre les mots et les actes, il y a un fossé qu'il sera toujours très compliqué de combler tant les vieilles habitudes mettront du temps à s'envoler. Saluons toutefois quelques initiatives comme la remise des textes des délibérations quelques jours avant la tenue de la commission, j'en parlais pour la commission Finances, ce qui nous laisse le temps de les examiner. Cela paraît évident mais cela n'avait jamais été fait. C'était une demande récurrente de notre part. La promesse de Madame GOUBE que je remercie, d'examiner régulièrement les permis de construire déposés pour les grands ensembles nous semble aller dans le bon sens. C'est à suivre. Ces derniers points nous laissent espérer. Ce mandat peut être riche d'opportunités. Notre Ville a des capacités et possède de très nombreux atouts : à nous d'avoir une vision et une ambition partagée pour nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Merci Monsieur TONNEL. Madame ROUSSEL, je crois que vous avez demandé la parole.»*

➤ **Intervention de Madame Martine ROUSSEL-VANHEE :** *«Monsieur le Maire, chers collègues. Dans la même séance et c'est là un élément inédit qui pose de sérieux problèmes en matière de fonctionnement de notre démocratie, nous sommes conduits à débattre ce soir des orientations budgétaires et de leur concrétisation dans un budget primitif que vous nous proposez. Malgré des interventions répétées, tant présidentielle que ministérielle, nous restons dans un climat incertain au niveau de la politique générale à mener dans notre pays. Aux incertitudes précédentes en matière de financement, de fiscalité, de compétences des collectivités, d'emploi etc., s'ajoute cette année, celles qu'apporte la crise sanitaire et, aujourd'hui, ses conséquences tant économiques que sociales.»*

Conséquences encore très mal mesurées et qui seront lourdes tant pour les communes, vous l'avez précisé tout à l'heure, que pour leurs habitants. Les années précédentes, nous nous penchions sur la baisse de la DGF qui ne joue qu'un rôle mineur dans notre budget même si vous insistez, encore ce soir, sur la discrimination négative qui frappe notre Ville. Ce qui inquiète aujourd'hui, c'est la volonté gouvernementale de se délester sur les collectivités territoriales d'une partie des charges qui incombe à l'autorité centrale. Votre budget 2020, appelé budget 2020 Covid, appelle en premier lieu une remarque méthodologique et non comptable sur sa présentation qui ne fait pas apparaître les données spécifiques liées au Covid. Nous aurions aimé obtenir et je l'avais précisé en commission, dans ce cadre, à un endroit ou à un autre, l'état chiffré des dépenses ordonnées cette année, déjà entreprises et à venir, les recettes perçues à cet effet et enfin, les dépenses envisagées, non effectuées en raison de la crise sanitaire, ceci afin d'avoir une perception précise de la situation communale face à cette situation d'exception. Le plan d'actions lié au Covid que vous détaillez en quatre pages dans votre note de synthèse ne peut nous éclairer puisque vous y faites figurer des éléments chiffrables avec des éléments qui ne peuvent l'être puisque relevant de l'action des agents municipaux dont il faut à nouveau saluer ici l'engagement dans cette période difficile. La structure du budget, d'une année sur l'autre, se répète. Vous comptez sur une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement pour compléter un bas de laine toujours aussi important cette année de 4,5 millions d'euros. Dans le catalogue, à la page 33 de la synthèse du budget primitif, je note que n'apparaît pas une nouvelle fois un quelconque début d'investissement pour la maison des jeunes du Pont qui me fait radoter à force de l'évoquer. Mais je n'oublie pas au passage que ce manque de décision entraîne également un défaut de perspectives pour la cantine du groupe scolaire Pasteur/ Cognacq-Jay qui, me semble-t-il, doit faire l'objet de la même étude. Mais vous pourrez peut-être nous donner des précisions. Idem pour le foyer des personnes âgées du Quesne : je n'ai pas vu de traces. Qu'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a pas d'argent pour le réaliser. Dernier élément que j'aimerais évoquer avant de passer à votre plan d'action, le taux de la fiscalité locale qui fera l'objet d'un vote spécifique avec la délibération N° 28 et qui a été évoqué lors de débats à propos des orientations budgétaires. Le taux de la taxe d'habitation reste inchangé et vous prévoyez une baisse de 1% des taxes foncières. Vous valorisez graphiquement cette baisse mais cela ne nous fait pas oublier qu'en valeur absolue, cette ressource augmente. Les impôts et taxes restent essentiels dans les courbes recettes de la commune ce qui fait de Marcq une ville riche. Elle a donc plus de facilités que bien d'autres communes, ce qui nous engage fortement vis-à-vis de l'ensemble de la population marcquoise tant au plan social qu'environnemental. En dernier lieu, je voudrais examiner votre programme d'actions énoncé dans la note de synthèse en annexe du budget primitif. Je me limiterai à trois domaines : celui du sport d'abord qui bénéficie d'investissements importants cette année ; je pense également à l'implantation des terrains de rugby. Les conséquences du confinement ont surtout été répercutées sur les budgets et les personnels des associations sportives comme pour ceux des autres associations. Sans s'immiscer dans leur fonctionnement, la question posée reste celle de l'action de soutien que peut apporter la Ville : pourquoi n'envisagerait-on pas dans le budget une ligne permettant d'alléger le coût des cotisations en augmentant éventuellement, également, le champ actuel d'attribution d'aides du CCAS ? Autre domaine l'enseignement. Ma première question porte sur l'accès PMR. Vous envisagez dans la liste des réalisations, la création d'un ascenseur. Est-il prévu pour un groupe scolaire ?

Qu'en est-il du programme de modernisation et de réhabilitation des écoles ? Comment se poursuit-il ? Par ailleurs, toujours au niveau de l'enseignement, vous évoquez la création d'un campus européen. Quelle incidence sur le budget ? Qu'entendez-vous par la création d'une tête de réseau pour les écoles publiques ? Quel lien avec l'école européenne ? Dernier domaine et qui est important bien sûr, celui de l'action sociale déjà évoqué à propos des orientations budgétaires. A examiner le budget primitif, il semblerait que nulle part ne soit mentionnées les conséquences prévisibles, tant économiques que sociales, de la crise actuelle. Invariablement, la subvention versée au CCAS reste inchangée comme l'action en direction des familles et autres actions relevant du social et de l'économique. Ne croyez-vous pas que la situation actuelle appelle une forte augmentation de ces chapitres budgétaires ? Qu'envisage la commune pour les jeunes sans emplois, pour les chômeurs actuels et à venir, pour les travailleurs en temps partiel aux ressources limitées, pour les expulsions locatives pour les auto-entrepreneurs, pour les petits commerçants et artisans restant en difficulté malgré les quelques aides octroyées ? Devrons-nous encore compter sur les associations caritatives sollicitées pendant le confinement par les services municipaux sans inscription de crédits supplémentaires du budget ? Dans le domaine du logement par exemple, il y a presque 1300 logements vacants, selon l'INSEE à Marcq. Allons-nous tolérer, dans ces conditions, que des familles perdent leur logement ? Une action municipale peut être menée même si la compétence est de la MEL. D'autre part, les salaires des personnels qui sont intervenus et interviennent auprès des personnes âgées et handicapées qui ont été, eux aussi en première ligne, doivent être valorisés et j'ai bien noté qu'une prime exceptionnelle va leur être versée ce qui va faire l'objet d'une délibération prochainement. Des postes doivent être créés et des personnels nouveaux formés ; c'est pourquoi nous demandons vraiment solennellement une augmentation substantielle de la subvention versée au CCAS. En conclusion, nous comprenons que vous souhaitiez, face aux incertitudes de la politique gouvernementale dans laquelle s'inscrit votre budget, conserver comme les années précédentes, des marges financières de sécurité. C'est tout à fait normal, mais nous ne comprenons pas qu'il soit, une nouvelle fois, inscrit dans une politique de maîtrise des charges au niveau du fonctionnement et que vous n'utilisiez pas le bas de laine qui est bien plus qu'une poire pour la soif pour innover dans la santé et le bien-être de tous les habitants qui ont besoin de services publics rénovés et efficaces afin que pour tous, demain ne ressemble pas à hier. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : *«Merci Madame ROUSSEL. Monsieur CATHELAIN, vous aviez demandé la parole. »*

► **Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** *«Oui je voulais dire un mot sur le CCAS. Effectivement, la subvention que verse la Ville au CCAS n'a pas augmenté depuis quelques années mais quand on regarde, plus précisément la situation notamment au regard de cette crise que nous venons de traverser, cela n'a pas empêché le CCAS d'agir et même d'être la tête de pont de ce qui se passait dans la Ville. Le nombre de repas portés à domicile a énormément augmenté. Il est passé, je crois de mémoire, de 130 à 180. Ça a énormément augmenté y compris pour les distributions du week-end. Il y avait aussi les personnes les plus vulnérables et notamment des personnes isolées, à prendre en charge, à appeler chaque jour, voir si tout se passait bien. Nous avons réussi à réorganiser le service sans augmenter cette subvention.»*

Je voulais aussi attirer l'attention de chacun, parce que je pense que c'est certainement le drame de la France, sur le paradigme «je dépense donc je suis». Ce paradigme en politique montre qu'aujourd'hui, à l'heure du Covid 19, que nous pensions avoir les meilleurs services hospitaliers du monde parce que nous dépensions beaucoup et que finalement nous avons vu toutes les lacunes qui existaient dans ces services aujourd'hui en France. Ce que je voulais dire, c'est que le CCAS a fait un travail formidable. Ses agents ont été présents. Toutes les aides à domicile ont continué d'aller à domicile alors qu'au début nous n'avions pas forcément de masques. Je voulais aussi souligner le courage de nos agents municipaux. »

Monsieur le Maire : *«Oui et je remercie beaucoup ma directrice du CCAS sans oublier de noter également l'aide alimentaire dont nous avons pris le relais puisque pour des raisons, j'allais dire, sanitaires, beaucoup d'associations ont cessé leur activité, décision qui leur appartenait. La Ville a immédiatement pris le relais et a organisé une aide alimentaire vraiment tout à fait remarquable et je les remercie beaucoup. En outre, je vous dirais que le budget du CCAS a toujours été assez largement prévu et, si un jour, il y avait des besoins complémentaires, bien évidemment, nous ne sommes pas opposés à y pourvoir. Mais en tout état de cause et je prends à témoin Françoise EULRY qui connaît très bien ce sujet, pour pouvoir dire que le budget est largement prévu pour faire fonctionner le CCAS dans toutes les missions qu'il se doit d'accomplir et tous nos aînés reconnaissent volontiers le travail qui est fait.*

Vous avez parlé du sport. Justement dans ce Conseil Municipal, il y a encore des délibérations pour doter de manière complémentaire les associations sportives de la Ville de Marcq-en-Barœul qui vraiment bénéficient de toute notre attention. Je vous rejoins sur un point Madame ROUSSEL, c'est que les fédérations exagèrent bien souvent en augmentant régulièrement les cotisations à payer. Je pense qu'il faudra un jour demander à nos élus nationaux de se pencher sur le train de vie des fédérations sportives qui me paraît parfois quand même être largement exagéré. Vous avez parlé d'un certain nombre de choses, les uns les autres, Monsieur TONNEL et Madame ROUSSEL mais, l'un et l'autre, vous avez commencé par dire tout le bien que vous pensiez du travail des services, de la manière dont ils se sont comportés pendant la crise du Covid, de la gestion exemplaire par les services. Je me dis que dans le fond ça vaut aussi, peut-être un petit peu, pour les élus du Conseil Municipal qui participent quand même, d'une certaine manière, au fonctionnement de cette commune. Il existe une double hiérarchie, il y a d'un côté les élus qui tracent la voie et puis les fonctionnaires municipaux qui nous aident à mettre en place et en œuvre. Donc, si tout a été très bien mis en œuvre, peut-être que les élus n'ont pas fait mal et je vous remercie de l'avoir souligné de cette manière. Vous avez parlé, les uns et les autres, d'un certain nombre de dossiers dont vous n'auriez pas été informés. Cela fait la deuxième fois d'ailleurs que Monsieur TONNEL le fait remarquer, notamment sur les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville. Or, Monsieur TONNEL connaît parfaitement les difficultés de cet Hôtel de Ville puisque lorsqu'il participait aux travaux de la majorité, nous en avons parlé de très nombreuses fois, chacun sait très bien qu'il fallait réaliser ces travaux. Sur le plan juridique, pour leurs réalisations, il y a eu des appels d'offres, mes petits amis, et ces opérations étaient connues de tous puisqu'elles figuraient au PPI qui a été voté par vous tous ici. En tout cas, même si vous étiez d'accord ou n'étiez pas d'accord, vous en avez eu connaissance. Le plan pluriannuel d'investissement, il existe dans la Ville de Marcq-en-Barœul et il a bien prévu les travaux de l'Hôtel de Ville.

Il y a eu un appel d'offres et il y a eu des marchés publics. Pour ceux qui n'avaient pas suffisamment fait attention aux appels d'offres et au plan pluriannuel d'investissement, eh bien écoutez : tous les ans, les collectivités territoriales doivent présenter l'état des marchés publics. Donc vous aviez au rattrapage une occasion complémentaire de vous rendre compte de ce qui était prévu. Et puis Madame ROUSSEL, bien sûr, je sais très bien que vous allez continuer et c'est le jeu et je n'ai pas d'acrimonie en disant ce que je vais vous dire. Vous me parlez de la maison de jeunesse du Pont : j'espère que pendant le mandat, vous n'allez pas nous la faire toutes les semaines en faisant semblant de nous faire croire que la maison de jeunesse du Pont, c'est vous qui l'avez demandé, c'est vous qui l'avez réalisé et c'est grâce à vous que ça va être fait. La maison de Jeunesse du Pont, Madame ROUSSEL, elle est aussi dans le plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Marcq-en-Barœul. Nous sommes élus depuis le 15 mars, nous nous réunissons aujourd'hui le 17 juin. Nous allons mettre tout cela en place, c'est prévu. Cependant avant de commencer à faire la maison de jeunesse du Pont, il fallait d'abord trouver l'emplacement et comme vous vous en souvenez sans doute, je suis allé voir avec mon directeur et mes services, l'évêché et nous avons pu acheter un bâtiment. Il y a quelques mois que tout cela a été fait. Nous allons mettre en place ce dossier, Madame ROUSSEL, puisque c'était le souhait de la majorité. Je me demande parfois, vous êtes tellement souvent d'accord avec ce que nous prévoyons si vous ne devriez pas voter les propositions que nous faisons pour le bien-être des Marcquois. Bien sûr que la nouvelle cantine que nous souhaitons faire pour l'école dont vous parliez tout à l'heure est aussi prévue dans notre plan pluriannuel d'investissement au bénéfice et au service des Marcquoises et des Marcquois. Vous avez aussi parlé d'ascenseur et de travaux dans les écoles pour la mise aux normes PMR pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées. J'ai souhaité qu'une adjointe soit particulièrement chargée de ce domaine aujourd'hui, même si nous le traitions par le passé, mais là aussi c'est dans notre plan pluriannuel d'investissement. En effet, nous avons prévu un plan de mise aux normes sur neuf ans pour pouvoir faire l'ensemble des travaux qui sont à réaliser dans la Ville et, bien évidemment, que tout cela se poursuivra et sera réalisé. Vous essayez de confondre aussi la politique des logements qui est une compétence de la MEL avec ce que pourrait faire de manière complémentaire la Ville. Je crois qu'il ne faut pas faire d'amalgame sinon les gens vont se perdre dans des choses qui ne sont pas exactes et moi je veux que l'on se tienne à nos compétences. Vous avez aussi parlé de la prime à notre personnel : ça c'est extraordinaire. Vous en avez pris connaissance au comité technique paritaire puisqu'il y a eu une première réunion. Il y en a une nouvelle demain et bien sûr qu'il y a des documents qui sont remis aux membres. Nous avons travaillé dans un très bon esprit avec l'organisation syndicale de cette commune pour mettre en place cette prime à notre personnel. Voilà les observations essentielles que je voulais faire. Quant à la concertation, je pense qu'elle a été un peu notre marque de fabrique dans le précédent mandat. La démocratie participative, nous sommes assez reconnus dans ce domaine. Il arrive même qu'un certain nombre d'élus d'autres communes viennent voir Pierre Verley qui est en charge de cela. Avec l'ensemble des élus, ce sont des choses qui sont très transversales. Nous pouvons toujours nous améliorer et nous ne demandons pas mieux que de s'améliorer. Enfin, très franchement, je crois que la transparence, la démocratie participative et la concertation sont des éléments très présents. La richesse qui réunit ici autour de vous tous, les 39, je suis convaincu que ça nous aidera à faire encore mieux dans ce mandat. Je pense avoir répondu à l'essentiel des observations qui nous étaient faites. Monsieur LHERBIER, oui allez-y. »

► **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : *«Je voudrais juste répondre sur la baisse des taux à Monsieur TONNEL, qui nous dit lorsque cela baisse de 1% en réalité, la baisse est de 0,14%. Je vous renvoie à vos cours de mathématiques. Nous sommes sur le budget : lorsque nous baissions de 1% le taux, les recettes du budget baissent de 1%. Après quand vous dites que ça ne se voit pas, je pense que là aussi, vous vous trompez également parce que si ça ne se voyait pas, les Marcquois n'auraient pas voté à plus de 71% pour nous. »*

Monsieur le Maire : *«73,26% »*

► **Intervention de Monsieur LHERBIER** : *«En plus je me suis trompé.»*

Monsieur le Maire : *«Oui, et 1% c'est 1% »*

► **Intervention de Monsieur LHERBIER** : *«Ce n'est pas 0,14% »*

Monsieur le Maire : *«Je vous propose de voter ce budget primitif de la Ville de Marcq-en-Barœul, de voter l'ensemble des comptes de la section de fonctionnement, l'ensemble des comptes de la section d'investissement et de voter le budget primitif 2020 aux chiffres suivants tant en dépenses qu'en recettes, 44,5 millions en fonctionnement et 13,6 millions en investissement, pour arrondir les chiffres.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)

Contre = 5 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0026EL est adoptée à la majorité absolue

Il y a maintenant le budget annexe, le budget « hippodrome et activités diverses ». Le budget primitif de l'hippodrome s'équilibre de la manière suivante : en section de fonctionnement 843 157 euros et en section d'investissement 1 186 872.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir /Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0027DEL est adoptée à la majorité absolue

Alors, il nous reste maintenant à voter les taux de fiscalité locale. Je vous rappelle que le taux de la taxe d'habitation était de 27,46 en 2019. Il va rester à 27,46 puisque la taxe d'habitation va être supprimée Il n'est pas utile de baisser nos taux puisque nous ne serions pas compensés à la hauteur de ce que nous déciderions.

Nous proposons une baisse de la taxe foncière sur les propriétés et sur les propriétés non bâties, ce qui est assez significatif. Cela passe de 14,35% à 14,21% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 19,38% à 19,19% sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 34 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir)
 Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)
 Contre = 2 (Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

La délibération 2020_06_0028DEL est adoptée à la majorité absolue

Oui Monsieur TONNEL.»

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Merci Monsieur le Maire. Donc vous confirmez que ça passe bien de 14,35 à 14,21 c'est bien ça ? On est bien d'accord ou pas ? »*

Monsieur le Maire : *«Mais pourquoi ? C'est dans la délibération Monsieur TONNEL.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«On est bien d'accord que c'est une baisse de 0,14.»*

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : *«Non c'est une baisse de 1% sur nos recettes.»*

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL** : *«Je vous remercie Monsieur le Maire.»*

Monsieur le Maire : *«Merci Monsieur LHERBIER d'avoir précisé tout cela à Monsieur TONNEL qui est un fin gestionnaire comme tout le monde le sait.*

Madame Catherine JONCQUEZ, vous avez la parole pour présenter vos délibérations.

➤ **Intervention de Madame Catherine JONCQUEZ** : *«Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Ces deux délibérations qui vous sont présentées ce soir concernent les familles marcquoises dont les enfants fréquentent les multi-accueil et la crèche familiale. Pendant la crise sanitaire, il n'y a pas eu de service offert de garde à ces enfants dans les crèches municipales, ni dans la crèche familiale et pour ne pas pénaliser financièrement les familles, il est proposé de ne pas leur facturer, les prestations auxquelles elles n'ont pas eu accès. Ces deux délibérations proposent d'exonérer le paiement des forfaits par ces familles entre la date du 17 mars et du 30 avril 2020. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble,
 Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

Les délibérations 2020_06_0029 DEL et 0030DEL sont adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«La parole est à Monsieur Alain CHASTAN pour ses délibérations relatives aux ressources humaines.»*

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, deux délibérations sont présentées à votre approbation. Une concerne le recrutement de personnels pour les accueils collectifs de mineurs pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité. Il s'agit de définir un certain nombre de postes pour permettre le recrutement de ces agents pour les prochains accueils de l'été. Une seconde délibération concerne la régularisation des indemnités des heures de surveillance des cantines et des études effectuées par le personnel enseignant pour le compte de la Ville. C'est la détermination des conditions de rémunération qui vous est proposée. Donc deux délibérations techniques. Merci à vous.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

Les délibérations 2020_06_0031DEL et 0032DEL sont adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Il y a des délibérations relatives au sport et je passe la parole à Monsieur Didier ELLART. »*

➤ **Intervention de Monsieur Didier ELLART :** *«Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. En préambule et pour relayer ce que vous disiez au niveau des clubs en difficulté, je voudrais quand même dire qu'à la fois le Ministère des Sports, la Ville et une plateforme qui s'appelle « Soutiens ton Club » ont beaucoup aidé les clubs qui ont subi des pertes et des déficits dû à nombreux licenciés en moins avec cette période de crise sanitaire difficile. Le Ministère des Sports a mis en place, par exemple, des mesures de soutien avec le maintien du droit à l'activité partielle en cas de reprise progressive des activités sportives et ce, jusqu'à la fin septembre, l'accès facilité aux prêts garantis par l'Etat, un accès au fonds de solidarité pour les structures sportives de moins de vingt salariés et une exonération totale des charges et des cotisations sociales de mars à juin 2020. La Ville a fait un versement accéléré des subventions aux associations sportives en particulier sur les avances de subventions pendant la période de Covid pour éviter des difficultés supplémentaires pour les clubs et a annulé quelques loyers ou redevances d'occupation du domaine public pour certains équipements sportifs. Il y a aussi l'initiative de la fondation du Sport Français relayée par Thierry BRAILLARD, ancien Secrétaire d'Etat qui s'appelle «Soutiens ton Club» en partenariat avec le Ministère des Sports, avec l'Agence Nationale du Sport, le CNOSF et l'ANDES qui permet de flécher des dons vers des associations sportives, à la fois pour les particuliers et les entreprises qui pourront les défiscaliser, soit à hauteur de 66 %, soit de 75%. Il y a des milliers de dons pour les associations sportives et j'essaye de sensibiliser les clubs sportifs de Marcq-en-Barœul pour s'inscrire sur cette plateforme. Par ailleurs, il y a un fonds de solidarité qui est abondé avec un reliquat de 10% qui sera attribué aux clubs les plus en difficulté. J'insiste parce que ce sont vraiment des initiatives importantes pour les associations sportives.»*

Pour revenir aux délibérations, tout d'abord trois délibérations qui ont trait à des demandes de subventions exceptionnelles pour des associations sportives. Je vous rappelle que la Ville de Marcq est labellisée «Ville Active et Sportive» et labellisée «Terre de Jeux» également. Elle rassemble 12.000 licenciés et 52 associations sportives. Eu égard au dynamisme des associations sportives marcquoises, je tiens à signaler également la qualité de nos infrastructures et de nos équipements sportifs. Notre philosophie du sport, nous l'avons mise en place depuis plusieurs années. Elle est incarnée par le sport pour tous avec, à la fois, le sport loisirs, le sport santé, le sport compétition, le sport handicap, le sport famille, le sport sur ordonnance et le sport féminin. En effet, il y a un chiffre que je voudrais signaler, à Marcq-en-Barœul, nous avons une population féminine dans les associations sportives de 47,6 % versus une moyenne de 38,5 % au niveau de l'hexagone. Donc vraiment au niveau du sport féminin, il y a un attrait particulier dans nos clubs sportifs.

Au niveau des subventions exceptionnelles qui sont attribuées durant la saison sportive 2017-2018, j'avais qualifié de cru excellent la saison 2018-2019. J'avais dit que c'était un cru exceptionnel. Cette année, cette saison 2019-2020 est un cru de bonne qualité qui n'a pas eu le temps d'arriver à maturité en raison de la crise sanitaire générée par le Covid 19. Alors, il y a d'abord une subvention exceptionnelle qui sera allouée à l'Olympique Marcquois Football, un des clubs phares de la Ville de Marcq avec 850 licenciés. C'est le premier club de la Ligue des Hauts-de-France avec ses quarante équipes. Au niveau de ce club, le sport féminin est une réalité concrète puisque ce club a été labellisé «argent» pour l'école féminine eu égard à la qualité d'accueil, à l'encadrement et les valeurs sportives et éducatives qui sont développées par le club depuis la création de sa section féminine en 2010. Ce club a été récompensé par la ligue via la Fédération Française de Football pour assister à une compétition internationale qui a eu lieu à Valenciennes, le match France/Brésil. Ce déplacement a généré un coût particulier pour le club et le club a sollicité une participation de la Ville à hauteur de 800 euros pour abonder ses recettes.

Autre délibération qui concerne le Volley club de Marcq-en-Barœul. Vous savez que c'est la deuxième année consécutive où l'équipe féminine senior évolue au niveau du championnat de France de ligue A, donc le top 14. L'année dernière, les résultats avaient été excellents puisque le club avait accédé aux play-offs et avait même accédé à la demi-finale, battu par Nantes à l'époque. Le club a réitéré ses performances cette année puisque le club est 7^{ème} du classement, synonyme du maintien au plus haut niveau. Cependant, les play-offs ont été interrompus compte tenu de la crise sanitaire. Le club demande une participation de la Ville pour ses frais. Il est proposé ici au Conseil Municipal, une subvention à hauteur de 20 000 euros.

Troisième club phare de la Ville, l'Olympique Marcquois Rugby. Vous savez que l'Olympique Marcquois Rugby a accédé, la saison dernière, en fédérale 2. Il devait normalement accéder en fédérale 1, eu égard à ses résultats et ses performances, 21 victoires sur 22 matchs, mais la DNACG, c'est-à-dire le gendarme financier avait condamné le club à rester en fédérale 2. Cette année, le club est premier de son championnat de fédérale 2. Les compétitions ont été stoppées en raison de la pandémie et ce club va accéder au niveau supérieur en fédérale 1. Il va se retrouver dans une poule qui va aller de l'ouest jusqu'au sud-ouest. Il va devoir s'aguerrir et faire ses preuves. Alors, cette saison a généré des frais supplémentaires, en particulier, les primes de match puisque qui dit victoire dit prime de match.

Le club souhaite une aide particulière de 20 000 euros pour la participation son équipe à ce championnat de fédérale 2 où il a parfaitement brillé.

La dernière délibération concerne le projet d'une construction de deux salles de sport polyvalentes dans le quartier des Rouges-Barres. Je rappelle pour l'histoire parce que cela avait été demandé lors de la commission, qu'il y a eu en décembre 2018, une délibération prise pour mettre en place un périmètre d'intervention foncière au niveau de la rue Delcenserie, périmètre de vigilance pour pouvoir mettre en place une structure contiguë à celle du collège des Rouges-Barres et de nos écoles Méliès et Victor Hugo. Une décision municipale a été prise en octobre 2019 permettant de demander une délégation d'un droit de préemption à la Métropole Européenne de Lille. Je rappelle que notre programme municipal stipulait que nous allions, Monsieur le Maire, mettre en place trois nouvelles salles de sport, la première sur le site Doolaeghe dans le quartier du Pont, une autre au niveau de l'Ecole Européenne Lille Métropole et une troisième au collège des Rouges-Barres dans le prolongement de la salle Delcenserie avec mise en place d'un mur d'escalade. Je rappelle également que Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département et la Ville ont décidé de construire cette nouvelle salle de sports à quelques encablures du collège et que la Ville de Marcq-en-Barœul serait subventionnée pour un montant de 1,2 million pour la réalisation de cette salle de sport. Pour terminer, parce que l'on m'a posé la question en commission, pourquoi une deuxième salle de sport puisqu'une seule suffit ? Le planning d'utilisation de la salle Delcenserie est occupé à plus de 100% à la fois par le collège des Rouges-Barres, par certains clubs sportifs et par les écoles primaires, ce qui fait que le collège des Rouges-Barres est obligé d'occuper d'autres salles de sport sur la Ville, en particulier, la salle de l'Arbre Vert et la salle Mazeau. Cette seconde salle de sports sera occupée à la fois par le collège des Rouges-Barres et par les associations sportives et puis peut-être, elle sera ouverte au public en fonction de son occupation. Je vous remercie de votre écoute.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur ELLART. *«Cette dernière délibération est extrêmement importante puisqu'elle marque le point de départ de l'étude et du concours de maîtrise d'œuvre que nous allons lancer pour doubler cette salle. C'est un confort complémentaire qui sera offert à nos collégiens et aux clubs sportifs de la Ville de Marcq-en-Barœul. Pour bien témoigner de toute l'importance que nous attachons au sport dans la Ville de Marcq-en-Barœul, Monsieur ELLART se voit renforcé dans sa délégation de la présence d'Éric GILLET comme conseiller délégué aux Sports. Il l'aidera à nourrir des liens très forts avec les clubs sportifs puisqu'il les connaît bien, notamment l'un des deux clubs de gymnastique de la Ville puisqu'il en a été le président. Je voudrais dire aussi que comme nous attachons une très grande importance à l'égalité homme/femme, j'ai désormais une Adjointe chargée de l'égalité homme-femme, grande sportive s'il en est. Elle continuera à promouvoir le sport féminin dans la Ville de Marcq-en-Barœul en lien, bien sûr puisque ce sont des délégations transversales, avec l'ensemble de ses collègues et avec Didier, puisque les femmes sont très présentes dans les clubs sportifs de la Ville de Marcq-en-Barœul. En tout cas, c'est assez remarquable de voir, alors que nous sortons à peine de cette période de pandémie, que nous lançons des projets très importants dont cette nouvelle salle de sports qui sera un outil vraiment performant et complémentaire dans notre Ville.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir / Groupe Marcq Ensemble,
Écologiste et Solidaire/ Groupe une Nouvelle Energie pour Marcq)

Les délibérations 2020_06_0033DEL, 0034DEL, 0035DEL et 0036DEL
sont adoptées à l'unanimité

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur LHERBIER sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et sur les observations qu'il y a lieu de faire et puis d'autres Adjointes interviendront. Il y aura Monsieur CHASTAN, Madame GOUBE et Monsieur MUNCH. Allez-y alors.»

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** *«La Chambre Régionale des Comptes est une juridiction chargée de contrôler les comptes locaux. La compétence d'une Chambre Régionale des Comptes s'étend à toutes les collectivités territoriales de son ressort géographique, qu'il s'agisse des communes, des départements ou de la région mais également de leurs établissements publics. Dans ce cadre, les Chambres Régionales des Comptes sont dotées d'une triple compétence en matière de contrôle. Premièrement, le contrôle budgétaire : il ne concerne pas la Ville pour la présentation de ce soir. Cette mission est non juridictionnelle et elle vise à garantir le respect par les collectivités des contraintes pesant sur leur budget. Deuxièmement, le jugement des comptes et des comptables publics : c'est la mission juridictionnelle des Chambres Régionales des Comptes qui jugent dans leur ressort l'ensemble des comptes des comptables publics des collectivités et leurs établissements publics. Ce contrôle juridictionnel est la mission originelle des Chambres Régionales des Comptes. Il s'agit d'un contrôle de régularité des opérations faites par les comptables publics qui consiste à vérifier non seulement que les comptes soient réguliers et surtout que le comptable a bien exercé l'ensemble des contrôles qu'il est tenu d'effectuer. En revanche, le contrôle en opportunité est interdit. Nous avons eu sur ce contrôle pour la période qui va de 2014 à 2018 et suivant ce qui nous permet effectivement sur des questions qui ont été posées sur les comptes 2018 de pouvoir y répondre en 2019. Nous avons eu trois trésoriers pendant cette période, contrôlés par la chambre l'an dernier. Ils ont reçu un quitus pour leur gestion de la Ville de Marcq-en-Barœul ; c'est-à-dire qu'aucune anomalie n'a été relevée dans le cadre de leur mission. Il s'agit de Monsieur BIZET, Monsieur MONEUSE et tout récemment Monsieur DEROO. Quand on connaît le lien étroit entre l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire et le trésorier, nous sommes ravis que le premier volet de ce contrôle soit excellent. Il donne donc les gages d'une bonne gestion qui respecte la réglementation en vigueur. Merci à Monsieur DEROO et à ses prédécesseurs pour leur excellent travail et leur excellente collaboration.*

La troisième compétence des Chambres Régionales des Comptes concerne le contrôle de gestion qui est l'objet du rapport présenté ce soir. Mission non juridictionnelle, ce contrôle vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités territoriales. Il porte non seulement sur l'équilibre financier des opérations de gestion, sur le choix des moyens mis en œuvre mais également sur les résultats obtenus, par comparaison, avec les moyens et les résultats des actions conduites.

Se prononçant sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés et non en termes d'opportunités des actes pris par des collectivités territoriales, les Chambres Régionales des Comptes cherchent d'abord à aider et à inciter ces dernières à se conformer au droit afin de prévenir toute sanction. C'est l'objet de notre contrôle, un contrôle classique, environ une fois dans le mandat. C'est un moment pour faire le point sur nos procédures, notre gestion, nos habitudes et surtout échanger avec un organisme extérieur qui est là aussi pour nous conseiller. Le contrôle des comptes et de la gestion de notre commune a été ouvert le 18 avril 2019 pour se terminer le 19 septembre 2019, soit une durée exacte de cinq mois. Ensuite, il y a eu des échanges épistolaires jusqu'au mois d'avril pour nous permettre d'apporter des explications. Le contrôle a porté essentiellement sur la fiabilité des comptes et la situation financière des ressources humaines, le patrimoine immobilier ainsi que la commande publique sur la période de 2014 jusqu'à l'exercice budgétaire le plus récent. Il en ressort une satisfaction qui met en avant une Ville bien gérée avec certains points à parfaire auxquels nous avons tout de suite à remédier. La Chambre Régionale des Comptes entérine notre gestion, nos procédures et fait des recommandations sur certains points. Nous remercions la Chambre pour son accompagnement, pour ses échanges riches et intéressants.

Concernant la situation financière de la commune, la Chambre reconnaît une situation honorable entre 2014 et 2018 pour notre bonne gestion et la mise en place d'une stratégie financière à moyen terme. Cette stratégie de gestion s'est révélée efficace pour faire face aux aléas de la vie d'une collectivité. Nous avons fait face à la baisse drastique de la DGF et poursuivi le désendettement de la Ville avec des baisses d'impôts locaux importantes tout en continuant le développement des services publics au sein de la Ville et cela est reconnu par la Chambre. Notre fonds de roulement a progressé pour deux raisons : le temps de mettre en place notre stratégie financière à moyen terme avec comme principe la prudence qui est de mise à Marcq-en-Barœul et une bonne utilisation de l'argent public. N'oublions pas qu'il n'y a pas de faillite dans une collectivité : une erreur de gestion se paye par une augmentation de la dette et des impôts locaux. Avec le décalage de certains de nos grands projets liés à des contraintes administratives et techniques, nous avons prévu leur autofinancement en amont, donc de facto, notre fonds de roulement a augmenté. Je vous rassure sur le fait qu'il a bien diminué en 2019 ; vous le verrez dans le futur compte administratif que nous présenterons le 10 juillet de cette année. La valeur de notre compte d'attente n'est plus un débat. Nous avons été transparents bien avant le contrôle de la chambre qui a relevé un disponible en 2018 et une régularisation en 2019. Ils en ont pris acte et cela bien avant le début du contrôle. Nous nous en sommes déjà expliqués. La Ville et la TP terminent cette régularisation pour la fin d'année. La gestion du patrimoine faisait valoir une différence entre les comptes de la TP et ceux de la Ville, ce qui est normal avec le temps et les changements de logiciels de part et d'autre. Nous avons subi deux changements de logiciels. Un lourd travail a été entrepris et conduit main dans la main avec la TP. Nous sommes fiers de réduire l'écart qui n'a plus rien à voir avec le passé. Les comptes sont fiables. Il s'agit juste de doublons de certaines fiches patrimoniales au moment de la reprise et lors du changement de logiciel. La situation est régularisée entre la TP et la Ville. La Chambre reconnaît notre réactivité. Nous sommes satisfaits que la Chambre ait reconnu notre stratégie financière à moyen terme pour ne pas endetter la Ville et baisser les impôts locaux.

Elle a validé notre modèle de gestion et nos perspectives financières. Elle s'inquiète juste d'une évolution temporaire de nos charges de fonctionnement avec l'ouverture de nos futurs équipements. Cette augmentation est prévue dans nos perspectives et dans notre modèle d'équilibre financier à moyen terme. Nous pouvions le faire car nous n'avons plus de dettes. De plus, ne perdons pas de vue que nos équipements vont également générer des recettes. La Chambre met en avant, de manière assez paradoxale d'ailleurs par rapport à sa remarque précédente sur les coûts engendrés par nos futurs équipements, la faible évolution de nos charges de fonctionnement sur la période 2014-2018. C'est un peu un paradoxe ! Ils disent que l'on ne dépense pas assez et puis après ils disent ça va vous faire dépenser trop. Par ailleurs, nous avons notre plan d'économies de maîtrise des charges sur la période 2020-2023 pour poursuivre notre maîtrise de la croissance des dépenses. En conclusion, un rapport satisfaisant dont nous devons tous nous réjouir. Je vais maintenant passer la parole aux autres Adjointes également partie prenante de ce contrôle, à savoir Monsieur Jean-Louis MUNCH pour la commande publique, Madame Françoise GOUBE pour les contrats et Monsieur Alain CHASTAN pour le volet des ressources humaines. Il n'y a pas de hiérarchie. Qui veut commencer ? Jean-Louis MUNCH, vous avez la parole.»

➤ Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH : *«Du point de vue de la commande publique, la Chambre Régionale des Comptes a examiné l'organisation des services municipaux et les procédures en matière de passation et d'attribution des marchés. Elle relève l'efficacité des process. La Ville est en règle avec ses obligations légales y compris les plus récentes. La Chambre a également contrôlé l'exécution des marchés. C'est-à-dire l'adéquation et la conformité des factures avec les conditions d'exécution des marchés. Aucune anomalie notable n'a été relevée. Le contrôle en lien très étroit avec la trésorerie principale permet une exécution réglementaire du mandatement. Sur les marchés contrôlés, de manière plus spécifique, la Chambre Régionale des Comptes n'a relevé aucune difficulté et confirme la bonne maîtrise des procédures. On ne peut donc que se féliciter de ces conclusions très satisfaisantes qui témoignent de la rigueur et de l'exigence constante de la Ville en matière de commande publique avec toute l'attention du service «Achats», de la direction des affaires juridiques et de la direction des finances que je tiens à remercier tout particulièrement pour leur efficacité.»*

➤ Intervention de Madame Françoise GOUBE : *«Pour la partie qui concerne les affaires juridiques, il s'agit de l'occupation du domaine public. La Chambre Régionale des Comptes a examiné les modalités d'attribution de nos autorisations d'occupation du domaine public ce que l'on appelle traditionnellement les AOT. Ils se sont intéressés à deux équipements : le site de la Ferme aux Oies et l'hippodrome Serge CHARLES. C'est logique étant donné que ce sont quand même des équipements phares de notre Ville. Alors, il faut préciser tout d'abord que la législation a évolué. Depuis juillet 2017, toute attribution d'AOT doit être précédée d'une mise en concurrence entre les occupants potentiels selon le même principe que celui des marchés publics. La Chambre Régionale des Comptes constate que la Ville se conforme à ces obligations légales qu'il s'agisse du restaurant de la Ferme aux Oies ou des activités Golf et restauration du site de l'hippodrome. Tout au plus, remarque-t-elle que les autorisations d'occupation délivrées entre 2013 et 2015, c'est-à-dire avant la loi, n'ont pas fait l'objet d'une mise en concurrence préalable.»*

Pour la Ville, il est évident que ce n'est pas une irrégularité étant donné que cette procédure ne devait être mise en œuvre qu'à partir de juillet 2017 et là nous sommes sur la période 2013-2015. Depuis la promulgation de la loi, nous avons systématiquement effectué une mise en concurrence et la Chambre le reconnaît tout à fait. Autre cas, le principe de mise en concurrence peut parfois subir des exceptions. Or, cette exception nous, nous la retrouvons dans l'AOT en lien avec la société des Courses. Selon la Chambre Régionale des Comptes, cela aurait dû faire l'objet d'une mise en concurrence. Ça n'a pas été le cas parce que c'est pour la Ville un équipement qui entre dans les exceptions : une organisation de course hippique à part le PMU on ne voit pas bien qui pourrait organiser des courses. Donc dans la loi, c'est prévu comme une dérogation. La Chambre Régionale des Comptes dit qu'éventuellement ça n'en serait pas une. Nous, nous maintenons notre interprétation. Nous avons vu un avocat qui est tout à fait d'accord avec nous pour affirmer que c'est une exception. Il faut noter aussi que lors des entretiens, donc qui dit entretien dit oral, les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes estimaient aussi que chez eux ça faisait débat. Donc nous, nous maintenons notre position. Pour nous, c'est une exception étant donné qu'il est matériellement impossible de mettre en concurrence. Pour l'instant, il n'y a pas de jurisprudence sur le sujet. Peut-être y en aura-t-il une et peut-être que les magistrats la Chambre Régionale des Comptes se mettront-ils d'accord entre eux.»

► **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** *«Au titre des ressources humaines, trois volets ont été plus particulièrement étudiés par la Chambre. Ces trois volets sont le pilotage des effectifs, la masse salariale, le régime indemnitaire et le temps de travail. Sur le pilotage des effectifs, la Chambre relève une organisation de la direction des ressources humaines clairement identifiée en trois services. Elle a pu observer le bon fonctionnement des outils de pilotage. Parmi ces outils de pilotage, il y a notamment le logiciel métier dont la version numérique a été acquise en 2018 et le site intranet de communication interne. Elle note au passage que le service des ressources humaines porte une attention particulière à la mobilité. La Chambre invite néanmoins la Ville à avoir une gestion prévisionnelle des compétences dans le cadre d'une démarche globale et transversale. C'est notamment ce que la Ville a mis en place avec le logiciel métier qui intègre le module de gestion adapté et qui conduit à une actualisation des données. Il faut savoir, au demeurant, que l'anticipation des mouvements de personnels s'avère toujours très délicate compte tenu du caractère aléatoire des données liées aux retraites, les agents se déterminant en dernière minute, aux recrutements, aux mutations et au contexte d'incertitude issu des réformes relatives à la transformation de la fonction publique. S'agissant du suivi et de la structure des effectifs et, conformément à la recommandation de la Chambre, la Ville s'est engagée dans une démarche de présentation en ETPE (Equivalent Temps Plein des Effectifs) dans le cadre de la préparation du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020. La mise en œuvre du règlement social unique au 1er janvier 2021 conduira à la présentation d'une même base de données pour les divers documents liés aux effectifs. En outre et nous en avons parlé régulièrement au cours du dernier mandat et vous verrez que nous en reparlerons au cours de ce mandat, il y a une mise à jour progressive du tableau des effectifs depuis 2014 qui aujourd'hui a conduit à une adéquation optimisée entre les postes créés et les postes pourvus.»*

Concernant la masse salariale et le régime indemnitaire, la Chambre relève que le niveau des dépenses du personnel s'explique notamment par la gestion en régie de nombreux services que ce soit dans les services à la population, dans les domaines culturel, social, sportif ou de loisirs. Mes chers collègues, ce sont plus de 90 métiers qui sont exercés au sein de la collectivité qui a la volonté de valoriser la compétence des agents. Le niveau des dépenses, faut-il le dire, ou en tout cas le préciser, est à relativiser au regard des ratios qui sont favorables à la Ville et issus du compte administratif et du compte de gestion 2018. Je vous en donne une lecture : «le coût des personnels est inférieur à celui relevé en moyenne que ce soit au sein du Département, de la Région ou de l'Etat, 620 euros par habitant pour la Ville de Marcq-en-Barœul, 691 euros pour les villes de même strate au sein du Département, 715 euros pour les villes de même strate au sein de la Région, 755 euros pour les villes de même strate au niveau national». A l'observation formulée par la Chambre relevant de l'importance du régime indemnitaire des agents titulaires dans le cadre de la rémunération, la Ville souligne qu'une revalorisation du montant mensuel du régime indemnitaire a été effectuée lors de la mise en œuvre du RIFSEEP. Je rappelle que c'était l'équivalent de 345 000 euros sur le mandat précédent et une revalorisation du régime indemnitaire qui a été plus significative à l'intention des agents de catégorie C qui représente 80% de l'effectif de la collectivité. D'autre part, la Chambre invite la Ville à préciser davantage par délibération, les critères d'attribution du 13^{ème} mois aux agents contractuels ; donc nous tiendrons compte bien évidemment de cette petite précision. En ce qui concerne le temps de travail, il faut se reporter à une délibération prise en 2001, modifiée en 2002. La Ville s'est interrogée quant à la nécessité de redélibérer sur le temps de travail et ce au regard du caractère imprécis des dispositions de l'article 47 de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique. Nous ne sommes pas tout à fait en communion de pensée avec la Chambre qui nous invite à revoir l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité. Une réflexion sera menée avec l'organisation syndicale représentative au cours du second semestre 2020 dans le souci de respecter les contraintes réglementaires et de préserver le droit des agents. Enfin concernant le taux moyen annuel d'absentéisme, il est à fin 2019 de 9,60. Il rejoint le taux moyen relevé dans la fonction publique territoriale. Il faut noter au passage que notre taux est en baisse sur ces trois dernières années, nous avions en 2017, 25 495 jours d'absence, à fin 2019 nous sommes à 24 277. La Chambre souligne les actions initiées par la Ville au titre de la prévention, ce qui anime et ce qui contribue à cette baisse du taux moyen d'absentéisme notamment à travers l'élaboration d'un plan de bien-être au travail qui a été mis en place et qui va perdurer sur la totalité du mandat. Merci Monsieur le Maire. Merci chers collègues.»

Monsieur le Maire : «Merci beaucoup Monsieur CHASTAN. Je remercie également les services parce que c'est un travail collectif qui est apprécié par la Chambre Régionale des Comptes. Elle a fait son travail, c'est normal mais je pense que ce sont des remarques qui sont très constructives qui nous ont été faites et nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel rapport. Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole, je crois.»

► **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** «*Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. L'ordre du jour appelle le débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatifs aux comptes de la commune qui ont fait l'objet d'un contrôle pour les exercices 2014 et suivants de notre commune.*

Le contrôle des comptes a été ouvert par la Chambre le 18 avril 2019, les observations définitives ont été adressées à notre Ville, le 18 octobre 2019. Nous regrettons tout d'abord qu'aucune communication n'ai été faite en commission finances ou même en Conseil Municipal sur la tenue de ce contrôle durant le mandat précédent. Un contrôle de la Chambre n'est pas un événement anodin ou neutre. Il s'agit d'une information qui aurait dû être portée à la connaissance des élus ; c'eut été la moindre des choses. Parlons du fond maintenant. La Chambre ne fait que confirmer ce que nous disons, ici même, depuis quatre ans. Depuis le dernier contrôle rendu public en 2014, rien n'a vraiment changé. Rappelons que nous avons été les premiers à évoquer l'épais matelas que possède la Ville. Après s'être totalement désendettée, la Ville dispose d'un fonds de roulement de 27 millions d'euros fin 2018 et d'une capacité d'autofinancement nette de plus de 9 millions d'euros. La situation est claire et financièrement rassurante. Si la situation est claire, c'est bien sûr au détriment du budget des Marcquois. La trésorerie de la Ville lui permet de passer l'année sans percevoir aucune ressource avec 337,20 jours de charges courantes couvertes. La Ville perçoit donc en excès des ressources compte-tenu de ses dépenses. C'est un des éléments clairement affichés par ce rapport comme dans le précédent d'ailleurs. Est-elle pour autant transparente ? La Chambre note ainsi j'ouvre les guillemets «qu'une prévision budgétaire aussi juste que possible participe à la sincérité budgétaire et de l'équilibre réel du budget». Le taux d'exécution moyen de 106% des recettes et 70% des dépenses traduit un budget ni sincère, ni équilibré. La mécanique est claire. Une décision modificative porte de fausses inscriptions de dépenses en charges générales. La Chambre Régionale des Comptes parle de fausser les prévisions. La Chambre Régionale des Comptes rappelle que le droit budgétaire permet de reprendre le fort excédent pour voter un budget en suréquilibre. La commune a pu se perdre elle-même dans son exercice budgétaire. La Chambre note l'étonnante modestie des restes à réaliser en recettes que la Ville explique par sa prudence mais qui n'aboutit, en ne prenant pas en compte des recettes de cession, à des résultats financiers sous-estimés et s'interroge sur la fiabilité des comptes car ils sont bien là ces 5,88 millions d'euros en attente de régularisation au 31 décembre 2018 et donc non intégrés au résultat financier. Il est inquiétant que des difficultés techniques empêchent la Ville de se rapprocher de son propre comptable pour les intégrer finalement en 2020, Monsieur LHERBIER en a parlé tout à l'heure. Il serait intéressant de comprendre pourquoi la Ville et son comptable ne sont pas en mesure de se rapprocher pour plus largement connaître le patrimoine municipal compte tenu des moyens d'une commune comme la nôtre. Alors pourquoi ne pas appliquer les règles compte tenu du risque pour la commune de voir un jour contester un budget modificatif insincère et non équilibré, ce qui aurait le mérite par ailleurs d'éclairer réellement le Conseil Municipal sur les choix financiers de la municipalité ? La Chambre Régionale des Comptes le confirme. La situation financière est bonne et paradoxalement le niveau de prélèvement et de ressources perçues anormalement élevé. Elle le confirme aussi, le taux de la taxe d'habitation, 27,46 %, demeure aujourd'hui bien supérieur au taux moyen de la strate qui est de 20%.

La politique de baisse des taux s'est d'ailleurs traduite en fait par une augmentation en moyenne des produits fiscaux de 1,5% par an du fait de l'évolution des bases pour un maintien du niveau des produits depuis 2014, qui compte tenu d'un excédent structure du budget, finance le fonds de roulement de la Ville qui n'a plus rien à rembourser. Nous équipons-nous pour l'avenir ? Non. Sur la période 2014-2018, les dépenses annuelles moyennes d'équipement brut par habitant atteignent selon les comptes administratifs, 188 euros contre une moyenne de la strate de 316 euros. Le ratio entre le financement propre et disponible, plus produits de cession, plus FCTVA, plus subventions et les dépenses d'équipement s'établissent entre 2014-2018 selon la Chambre à 149,4%. Une phrase rare dans ce rapport résume bien la situation dans le langage un peu abscons de la Chambre. J'ouvre les guillemets «il est généralement admis par les juridictions financières qu'une collectivité mène une politique d'investissements non soutenable lorsque ce ratio est durablement inférieur à 45%. A l'inverse, au-delà de 90% comme cela est le cas à Marcq-en-Barœul, cette situation peut être le signe d'un excès de ressources reçu et prélevé au regard des réels investissements réalisés». Ce sera très certainement compliqué de demander, à l'avenir, une participation de l'Etat ou des autres collectivités locales à nos futurs projets d'investissement. De bons indicateurs peuvent à l'analyse révéler une moins bonne gestion. Et pour l'avenir ? Là aussi, étonnante phrase de ce rapport : «les hypothèses retenues par le PPI peuvent être admises. Elles révèlent cependant que la hausse conséquente des charges de gestion à partir de 2019, +1,8% en moyenne annuelle jusqu'en 2023, pourrait venir contrarier l'obligation faite aux communes de respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement soit 1,2% par an». Autant poser directement la question de la crédibilité de notre prospective. Ce, d'autant que depuis le précédent rapport, rien en fait n'a changé pour parler réellement de gestion publique contrairement aux éléments présentés par la Ville. La Chambre le rappelle et le recommande, «le DOB doit comporter une présentation de l'évolution de la structure des dépenses, des effectifs et des engagements pluriannuels à envisager. Les engagements pluriannuels envisagés sont insuffisamment présentés dans le rapport. Pourtant la commune dispose, depuis 2016, d'un PPI actualisé généralement en juin», je ferme les guillemets. Il nous semble donc important de partager ce PPI et l'impact effectif des créations d'équipement intervenir à Marcq. Il nous semble sur cette base partagée et dans une dynamique de gestion transparente nécessaire de ramener les prélèvements annuels aux niveaux raisonnables auxquels ils doivent se situer. Nous en avons déjà parlé dans notre précédente intervention sur le budget primitif. Je vous remercie de votre attention et pardon d'avoir été très technique merci.»

Monsieur le Maire : «*Qui voudrait prendre la parole ? Monsieur LHERBIER allez-y.*»

➤ **Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** «*En fait, Monsieur TONNEL, nous n'avons pas du tout la même lecture du rapport de la Chambre. Moi, je souhaite préciser le rôle de la Chambre. Il y a deux choses, les sanctions et les recommandations. Les recommandations sont soit des rappels au droit pour ce qui n'est pas régulier, soit des évaluations en termes de performance. Les deux pages les plus importantes du rapport, après effectivement celles sur les DOB et sur nos budgets qui ont été analysés par l'intermédiaire des comptes administratifs, sont les pages 4 et 5. Il s'agit de recommandations que nous sommes en train de régulariser et les recommandations «performance» également. Et il n'y a aucune sanction.*

Monsieur le Maire : «Non, mais bien sûr, enfin le rapport a des conclusions qui sont tout à fait élogieuses à l'égard de la Ville de Marcq-en-Barœul. Le rappel au droit ne fait référence à aucun des éléments allégués par Monsieur TONNEL.

Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ? Pas d'observation.

J'entends Monsieur TONNEL nous dire : «mais il n'y a eu aucune évolution par rapport au dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Mais peut-être Monsieur TONNEL se souvient-il qu'à l'époque, il faisait partie de notre majorité et qu'à l'époque, il était très fier de la gestion de la Ville de Marcq-en-Barœul. Si les conclusions de 2014 sont identiques à celles aujourd'hui faites par la Chambre Régionale des Comptes, eh bien, nous ne pouvons que nous féliciter des observations qui sont faites. Il y a eu trois rappels au droit qui ont été faits, à savoir définir les limites de la délégation de pouvoir données au Maire par le Conseil Municipal dans les domaines prévu à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'observation qui est faite par la Chambre Régionale des Comptes sur ce sujet, c'est de dire que j'avais lors des précédentes délégations, la possibilité de contracter des emprunts sans limite. Cependant, la Chambre Régionale des Comptes a tout de suite convenu que je n'avais pas vraiment abusé de ce pouvoir puisque nous n'avons contracté aucun emprunt. La deuxième observation était d'organiser une procédure de sélection comportant des mesures de publicité préalablement à la dévolution d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'ensemble immobilier de l'Hippodrome conformément au code général de la propriété des personnes publiques. Sur ce deuxième rappel au droit, nous avons répondu qu'il est un petit peu compliqué à mettre en œuvre. D'ailleurs, la Chambre nous a dit sur ce point : «vous auriez peut-être pu faire un appel d'offres a minima». Or, c'est une notion juridique que j'ai du mal à saisir, moi qui suis avocat de formation, parce qu'un appel d'offres, c'est un appel d'offres et un appel d'offres a minima, c'est peut-être une définition un peu cosmétique du code des marchés publics. Mais je ne vois pas comment sur quelque chose qui est un monopole d'Etat, le PMU, nous pourrions faire un appel d'offres puisque les associations qui gèrent les hippodromes sont des associations agréées. Donc imaginons qu'une société «tartempion» bénéficie de la gestion de l'Hippodrome de Marcq-en-Barœul, d'Amiens ou de je ne sais où elle ne pourrait pas effectuer des courses car n'ayant pas cet agrément du Ministère de l'Agriculture. Il n'y a que ces associations-là qui peuvent gérer des hippodromes. Alors peut-être que la Chambre imagine que la Société des Courses du Croisé pourrait gérer l'hippodrome d'Amiens et l'hippodrome d'Amiens gérer celui de Deauville et celui de Deauville gérer celui d'Amiens. Enfin bon ! Donc à un moment donné, il faut quand même arrêter de travestir la réalité. Le troisième rappel au droit concerne le respect de la durée annuelle du temps de travail fixée à 1607 heures par an conformément aux dispositions de la loi de 84 modifiée le 6 août 2019. Voilà les trois rappels. Point à la ligne. Et moi, j'ai un autre rappel à vous faire, c'est que les Marcquois ont reconnu notre bonne gestion en votant pour nous à 73% et pour vous Monsieur TONNEL à 10%. Je pense que nous avons fait le point de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui, au demeurant, est tout à fait normal. C'est tout à fait normal d'avoir des observations. Si toutes les villes de France étaient gérées comme la nôtre ! D'ailleurs, chaque année, nous avons un rapport qui est fait par la Trésorerie Principale et qui ne fait que rappeler la parfaite bonne gestion de la Ville de Marcq-en-Barœul.

Voilà mes chers amis, ce Conseil Municipal est terminé. Je vous remercie beaucoup d'y avoir participé. Il va manquer un peu de convivialité puisque nous ne pouvons pas encore faire le pot traditionnel à l'issue de nos conseils municipaux. Merci à vous tous d'y avoir participé.»